Employment and Immigration Canada
Emploi et Immigration Canada

Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels

1985

Canada

86-0284/
21126.02

Employment and Immigration Canada
Emploi et Immigration Canada

Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels

1985

WH-5-081/11/85

© Minister of Supply and Services Canada 1985

Cat. No. MP22-2/1985

ISBN 0-662-54101-4

Section 7 of the Immigration Act requires that

> **The Minister, after consultation with the provinces concerning regional demographic needs and labour market considerations and after consultation with such other persons, organizations and institutions as he deems appropriate, shall lay before Parliament, not later than the sixtieth day before commencement of each calendar year or, if Parliament is not then sitting, not later than the fifteenth day next thereafter Parliament is sitting, a report specifying**
>
> **(a) the number of immigrants that the Government of Canada deems it appropriate to admit during any specified period of time; and**
>
> **(b) the manner in which demographic considerations have been taken into account in determining that number.**

The immigration levels review which was announced one year ago by the Honourable Flora MacDonald, Minister of Employment and Immigration, has been completed after the most comprehensive consultations in a decade. The main result of this process is the federal government's determination that immigration levels should be increased in a moderate, controlled way.

The immigration levels for 1986 and 1987 announced in this document are intended to reverse the downward immigration trend of the past few years and to send a clear signal of confidence in Canada's economic growth by underlining the important contributions which immigrants make to economic development and job creation. These levels are also in keeping with Canada's traditions of social justice, equity, and compassion.

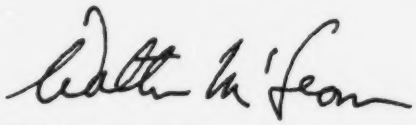

Walter F. McLean
Minister of State (Immigration)

CONTENTS

		Page
I.	IMMIGRATION LEVELS AND COMPONENTS, 1986 AND 1987	1
II.	ECONOMIC IMMIGRATION	3
	Selected workers	3
	Business immigration	3
III.	THE ANNUAL REFUGEE PLAN	5
	The Plan for 1986	5
	Overview	6
	Eastern Europe	6
	Southeast Asia	7
	Latin America	7
	Africa	8
	The Middle East	8
	Other world areas	8
	Funded management reserve	9
IV.	FAMILY CLASS IMMIGRATION	10
V.	DEMOGRAPHIC CONSIDERATIONS	11
VI.	CONSULTATIONS	13
	The consultative process	13
	Provincial and territorial governments	13
	National non-governmental organizations	14
	Regional non-governmental organizations	14
	Academics	15
VII.	CONCLUSION	16
	APPENDIX: IMMIGRATION STATISTICS	17

I. IMMIGRATION LEVELS AND COMPONENTS, 1986 AND 1987

The immigration levels review, which was begun one year ago by the Honourable Flora MacDonald, Minister of Employment and Immigration, has been the most comprehensive assessment of the immigration program since the Green Paper exercise of the mid-1970s, which preceded the introduction of the present legislation. The process of consultation and assessment has yielded the following conclusions:

* The federal government does not accept the popular misconception that immigrants "take jobs away from Canadians." Immigrants contribute to economic growth and job creation by augmenting capital formation, expanding consumer demand for Canadian goods and services, and bringing needed skills and energies to Canada's labour market.

* There is a consensus among governments and in the private and voluntary sectors that annual immigration volumes have been too low in recent years, and that there should be a moderate, controlled increase in the near future, subject to Canadian economic and labour-market conditions.

* There is a need to restore a balance among the three chief immigration streams--social (Family Class), humanitarian (Refugees and members of Designated Classes), and economic (business immigrants, and Assisted Relatives and other Independent immigrants). Since the current imbalance has resulted from the restriction on selected workers which was introduced on May 1, 1982, in response to employment difficulties associated with the economic recession, most of the increase should be for independent applicants with and without relatives in Canada.

* The increase in the economic stream must not, however, be at the expense of the social and humanitarian streams.

* While a moderate, controlled increase in immigration levels will help to forestall a decline in the Canadian population which is projected to begin shortly after the turn of the century, there is a need for a separate assessment of the linkage between immigration levels and future demographic needs, and of the economic and social implications of the future size, rate of growth, and structure of the Canadian population. Such an assessment is being carried out under the direction of the Honourable Jake Epp.

These conclusions have guided the federal government's determination of the immigration levels and components for 1986 and 1987 set out below, which recognize the contribution immigrants make to national economic development and

growth. The reunification of family members with their close relatives from abroad, and the opportunities for the oppressed and persecuted to live in and contribute to a free, open, and democratic society are in keeping with Canada's commitment to the ongoing enhancement of its multicultural character.

The federal government has determined that it will be appropriate to admit 105,000 to 115,000 immigrants in 1986, an increase of up to 30,000 over the announced 1985 range of 85,000 to 90,000. The 1986 planning range will be composed of the following components:

Family Class	45,000
Refugees and members of Designated Classes	16,000*
Persons admitted on humanitarian grounds under special measures	4,000-7,000
Assisted Relatives and other Independent immigrants:	
Principal applicants	12,000-15,000
Spouses and other dependants	14,000-18,000
Business immigrants:	
Principal applicants	4,000
Spouses and other dependants	8,000
Retirees	2,000
Total	105,000-115,000

*Includes 12,000 government-assisted and an estimate of up to 4,000 privately sponsored.

The level for 1987

The federal government has determined that it will be appropriate to plan for the admission of 115,000 to 125,000 immigrants in 1987. The components of the 1987 planning range will be announced on November 1, 1986. It is expected, however, that most of the increase in 1987 will continue to be for Assisted Relatives and Independent immigrants.

II. ECONOMIC IMMIGRATION

Selected workers (Assisted Relatives and other Independent immigrants)

Selected workers are defined as principal applicants destined to the labour force in the Independent categories, excluding entrepreneurs, self-employed persons, retirees, and persons who are admitted under special humanitarian measures. On May 1, 1982, a restriction on selected-worker immigration was introduced in response to the employment difficulties resulting from the economic downturn. This restriction specified that selected workers must have arranged employment approved by Canada Employment Centres to be eligible for admission to Canada. As a result of the restriction, admissions in this category declined from 18,143 in 1982 to 6,558 in 1984, as shown in the statistical appendix to this document.

The gradual improvement in the economic and labour-market outlook has resulted in a general consensus, which emerged during the consultative process, that there should be some opportunity for well qualified workers to be selected to come to Canada to foster economic development and growth, and to respond to social and demographic needs without first obtaining arranged employment approved by the C.E.I.C. A moderate, controlled increase in this component is not perceived as likely to result in short-term labour market dislocation. The immigrant selection criteria are, accordingly, being revised to provide for a measured intake of independent immigrants both with and without relatives already in Canada of 12,000 to 15,000 selected workers, plus their spouses and other accompanying dependants, in 1986. Full details of the revised selection system, which will be implemented on January 1, 1986, are being published in a separate public document, which is available on request.

Business immigration

There is a strong consensus in Canada that the recruitment and selection of business immigrants should be fostered because these newcomers

provide significant economic benefits to Canada through increased capital formation and job creation. This view has been expressed by provincial governments and representative organizations in the private and voluntary sectors, and by the Standing Committee of the House of Commons on Labour, Employment, and Immigration.

The current immigrant selection criteria identify two categories of business immigrants: **entrepreneurs** and **self-employed persons.** It appears appropriate to expand the business immigration programs by adding a third category, that of **investors.** This expansion is intended to attract successful business persons with proven track records and substantial net worth who are willing and able to make large and irrevocable investments for at least three years in specified activities which will contribute to the creation or continuation of employment opportunities for Canadians.

In addition, a change will be made to the entrepreneur program. Provisional admission for entrepreneurs will be replaced by conditional admission for up to two years, as has been widely recommended. This change, which is welcomed by provincial governments, should improve the general effectiveness of the program and provide clearer direction to entrepreneurs on the requirements they are expected to meet. The 1986 level of 4,000 identified for this component represents a near doubling of the announced 1985 level. The 1986 goal might be difficult to reach. The new program for investors should, however, provide a significant impetus towards this level.

Full details of the expanded business immigration program are set out in a separate public document, which is available on request.

III. THE ANNUAL REFUGEE PLAN

The Plan for 1986

The federal government has determined, based on consultations, analyses, and regional considerations, that it is appropriate to increase the total of government-assisted refugees in 1986 by 1,000 places to a total of 12,000. This is the second consecutive year that an increment of this magnitude has been introduced. The estimated intake of up to 4,000 privately sponsored refugees in 1986 will be in addition to the government-assisted portion, for a total of 16,000.

GOVERNMENT-ASSISTED REFUGEE ALLOCATIONS, 1985-1986

	1985	1986	Change
Eastern Europe	2,200	3,100	+ 900
Southeast Asia	3,700	3,200	- 500
Latin America	3,000	3,200	+ 200
Africa	1,000	1,000	-
The Middle East	800	900	+ 100
Other World Areas	200	300	+ 100
Funded Management Reserve	100	300	+ 200
TOTAL	11,000	12,000	+1,000

Overview

Resettlement opportunities for government-assisted Convention refugees and members of Designated Classes are identified for only one year in advance owing to the volatility of the international refugee situation. The refugee level for 1986 forms part of the total immigration level for that year. Allocations by world area are arrived at after an analysis of the refugee situations in these regions, and after consultation with the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) and other international organizations, provincial governments, and Canadian refugee advocacy and aid groups. It should be noted that third-country refugee resettlement is not always the first, or best, solution; in many instances, voluntary repatriation or integration in or near countries of first asylum are preferable.

The number of refugees in legitimate need of permanent third-country resettlement has grown only moderately in 1985, thus affording further opportunities for Canada, in concert with the UNHCR and other countries most involved, to continue to press for durable solutions and to encourage an appropriate level of international burden-sharing. The Refugee Plan for 1986, as announced in this chapter, has been based on the consultations referred to above.

Eastern Europe

The number of refugee claimants in temporary asylum camps in Italy, Greece, and Yugoslavia has increased in recent months, adding to the pressure created by those who have been in these camps for longer periods and for whom resettlement is now the only alternative. In addition, a sizeable number of claimants are still in camps in Austria. An increase in the allocation for Eastern Europe is, therefore, appropriate at this time.

Southeast Asia

Although over 1.5 million Indochinese have been resettled during the past decade, a residual population of about 160,000 remains in first asylum countries in this area. New arrivals of "boat people" have, however, stabilized, owing to the orderly emigration of persons from Vietnam. New arrivals from Kampuchea have almost ceased because the Thai-Kampuchean border has been sealed, but many Khmer have been granted temporary haven on the border. There is international agreement that voluntary repatriation or local settlement are the best solutions for Hmong people from Laos and for a significant portion of Khmer and Lao in Thailand. A residual population of some 70,000 displaced persons, combined with some new arrivals from Vietman, would benefit from third-country resettlement.

Canada has been participating actively in international efforts to resolve the problem of persons rescued at sea. An increasing number of countries show reluctance to help refugees at sea if they cannot be placed in refugee-receiving countries, and these programs are intended to provide places for such persons.

Resettlement is considered to be a priority for persons with relatives in refugee-receiving nations. Canada's participation with Vietnam in the family reunification program provides an opportunity for legal departure, thus reducing the perils of the open sea or of overland travel through Cambodia.

Latin America

Canadian interest in the Latin American situation is focussed mainly in Central America, where resettlement outside the area is the most practical option for a relatively small number of persons. While repatriation or local resettlement is preferable, the Canadian resettlement response has been increased to reflect the continuing unrest in this area. It should also be noted

that private Canadian sponsorships of persons from this area have increased, and that Canada provides opportunities for admission through special measures for Salvadorans and Guatemalans. In addition, the Designated Class for Political Prisoners and Oppressed Persons provides help for persons from South America who are in need of resettlement, although their numbers are relatively small compared with those from Central America.

Africa

Governments on this continent are responding to the world's numerically largest refugee situation by providing temporary asylum pending repatriation. For a limited number, however, third-country resettlement is required, particularly for those needing early protection. Canada's acceptance of refugees from Africa, through both government assistance and private sponsorship, has been growing as a result of greater awareness and an increased ability to identify those in need. Maintaining Canada's commitment to this area could, in concert with intense concern over famine relief, stimulate more private sponsorships.

The Middle East

Canada's response to the strife in this area combines regular resettlement opportunities and special measures for Lebanese and Iranians. The increase in the allocation for this area reflects the ongoing need to provide opportunities for Iranians with family ties to Canada. The additional places take into account the situation of professional women from Iran, reflecting the fact that not only minority groups in that country are now being persecuted.

Other world areas

Although the regional allocations described above include a degree of flexibility, there is a need to ensure that Canada is able to continue to be of help if sudden and unforeseen circumstances arise. The moderate increase in funded places provided under this allocation can thus be used to provide extra regional capacity as required.

Funded management reserve

The places provided under this allocation are held for distribution during the year as a response to unexpected demands, and they may also be used in cases of sudden need in concert with the places provided under the allocation for Other World Areas. The general uncertainty in almost all regions, and the distressing likelihood of emerging refugee situations during the year, have prompted an increase in this allocation.

IV. FAMILY CLASS IMMIGRATION

The reunification of family members from abroad with their close relatives already in Canada will continue to be a cornerstone of Canada's immigration program in 1986. Applications from family members are accorded the highest processing priority at immigration posts abroad, along with Convention refugees and members of Designated Classes. The only admission requirements applicable to these immigrants are those of good health and good character--requirements which, indeed, apply to all immigrants. Admission is granted to Family Class members on the basis of a sponsorship undertaking by eligible close relatives in Canada who are able and willing to assist newcomers to become established successfully.

Family Class landings in 1986 have been projected at 45,000. It must be emphasized that this estimate is <u>not</u> a quota, target, or ceiling, but rather a simple projection made for general planning purposes. The Family Class definition, which sets out the family members who are eligible to be sponsored, will not be changed. Siblings and other members of the extended family will, however, be eligible to come to Canada as Assisted Relatives.

A number of persons and organizations have recently made representations about what they perceive as lengthening processing times for Family Class applicants. In response to these representations, a reference will be given to the Standing Committee of the House of Commons on Labour, Employment, and Immigration to assess ways in which the processing times for Family Class members at posts abroad may be reduced.

V. DEMOGRAPHIC CONSIDERATIONS

The special Report to Parliament on the Review of Future Directions for Immigration Levels, which was tabled in Parliament on June 27, 1985, by the Honourable Flora MacDonald, indicated that the federal government had determined that there was a need for a separate assessment of the linkage between immigration levels and the future size, rate of growth, and composition of the Canadian population. This determination resulted from the following considerations:

* Demographic projections indicate that the Canadian population would begin to decline shortly after the turn of the century if fertility continued at its current below-replacement level of 1.7 and if net immigration continued at the low levels experienced in recent years.

* Immigration is the available mechanism for shaping future population of Canada's demographic future.

* There is need to consider the broader economic and social implications of Canada's demographic future.

It is also significant that the Report of the Macdonald Royal Commission contained a number of recommendations concerning immigration and demography. Although the Commissioners refrained from identifying precise numerical targets for immigration, they did note that the determination of immigration levels "calls for careful numerical calculations and firmly based demographic and economic models."

The Royal Commission's recommendations are generally supportive of the policy positions and immigration levels announced herein, and will serve as an additional ongoing guide to the further development of a farsighted immigration policy which will contribute to Canada's economic and demographic wellbeing. It will also help to support the demographic assessment, which will include consideration of the extent to which the immigration program can support broad national goals for longer-term economic growth and social harmony in the context of a preferred population size and composition.

The plan for a moderate increase of up to 125,000 landings in 1987 announced herein will help to forestall the projected population decline. Any further increases in immigration levels for demographic reasons must await the outcome of the separate demographic assessment which is being conducted under the direction of the Honourable Jake Epp.

VI. CONSULTATIONS

The consultative process

An important part of the immigration levels review process during the past year has been an expanded, two-phase consultative process involving provincial and territorial governments and about 150 national non-governmental organizations representing employers, employees, and professionals (including immigration lawyers), as well as ethnocultural groups and refugee advocacy and aid organizations. The first phase of the process was aimed at determining if there was a consensus that annual immigration intakes had fallen to unacceptably low levels. This phase also sought views on the longer-term economic impact of immigration, and the linkage between net immigration levels and Canada's future population size, rate of growth, and structure.

The results of the first phase of the consultative process were outlined in a special Report to Parliament on the Review of Future Directions for Immigration Levels, which the Minister of Employment and Immigration tabled in the House of Commons on June 27, 1985. The second phase of the process was aimed at gathering views about how the consensus for change which had emerged during the first consultative round should be reflected in the immigration program itself, and particularly in the federal government's determination of future immigration levels and components.

Provincial and territorial governments

Most provincial and territorial governments favour a moderate, controlled increase in immigration levels, and several cite the need to restore a measure of balance among immigration streams. There is universal support for the business immigration program, and broad support for some increase in the Assisted Relative category as well as for maintaining Canada's refugee and humanitarian programs. Among the concerns cited by some provinces are the need to take official language capabilities and economic conditions--particularly labour market needs--into careful account.

National non-governmental organizations

The level and components for 1986 announced in this report, and the planning range announced for 1987, respond to a great many of the concerns and recommendations expressed by these representative national groups. There was, for example, widespread agreement in this consultative constituency that the federal government should reaffirm Canada's commitment to family reunion by ensuring that Canadians with close relatives abroad can continue to sponsor them as Family Class immigrants. On balance, the consultative viewpoints tended to support the view that a moderate, controlled increase in immigration levels would not result in significant labour-market dislocation in the short term, and that the medium and longer term economic benefits of immigration outlined above cannot be ignored.

There was strong agreement in the consultative constitutency that the business immigration program was the source of enormous economic benefit to Canada, since entrepreneurs are instrumental in augmenting capital formation and in creating jobs for Canadians by establishing or expanding industries and businesses. Increases in this component should not, however, be at the expense of social and humanitarian intakes.

Regional non-governmental organizations

During the second phase of the immigration levels review, some 490 regional, local, and community groups were invited by the Minister of Employment and Immigration to participate in consultations under the auspices of the Commission's regional offices. Some of these meetings also involved officials of provincial governments as participants or observers.

These regional groups represented the views of humanitarian, religious, social, academic, ethnocultural, and economic organizations, many of which concentrated on the component of the immigration program involved most closely with their mandates. The number and diversity of these groups was such that no clear consensus on any given subject was recorded. Humanitarian and religious organizations, for example, advocated significant increases in the intake of refugees and the underprivileged. Business groups favoured broadening the entrepreneur program, and were generally more receptive to increases in the selected worker component than were other organizations.

Academics

A number of academics with expertise in immigration and demography participated with Commission officials in a series of five seminars held during the first phase of the review process. In addition, about 40 academics were invited by the Minister to submit their views during the second phase. The federal government plans to consult the academic community regularly in the future concerning the determination of annual immigration levels.

VII. CONCLUSION

The announcement herein of immigration levels for 1986 and 1987 marks the conclusion of the immigration levels review which was initiated one year ago. In presenting this plan for a moderate, controlled increase in future immigration levels, the federal government is indicating firmly that the immigration program will contribute positively to Canada's economic development, and that--contrary to myth--immigrants do not "take jobs away" from Canadians. Canada needs, and will continue to need, a vigorous, balanced immigration movement both to maintain national social and humanitarian ideals and to complement strategies for economic growth.

Some previous immigration levels announcements have been based upon a three-year planning period. The current plan is for the next two years, after which the program will be fully assessed, using both the findings of the demographic review and updated forecasts of economic growth. In the meantime, Canada is sending a message worldwide that, during the latter half of the 1980s, this country is seeking more economic immigrants and is providing more opportunities for humanitarian and family applicants.

APPENDIX: IMMIGRATION STATISTICS

ANNUAL LANDINGS, 1961-1984

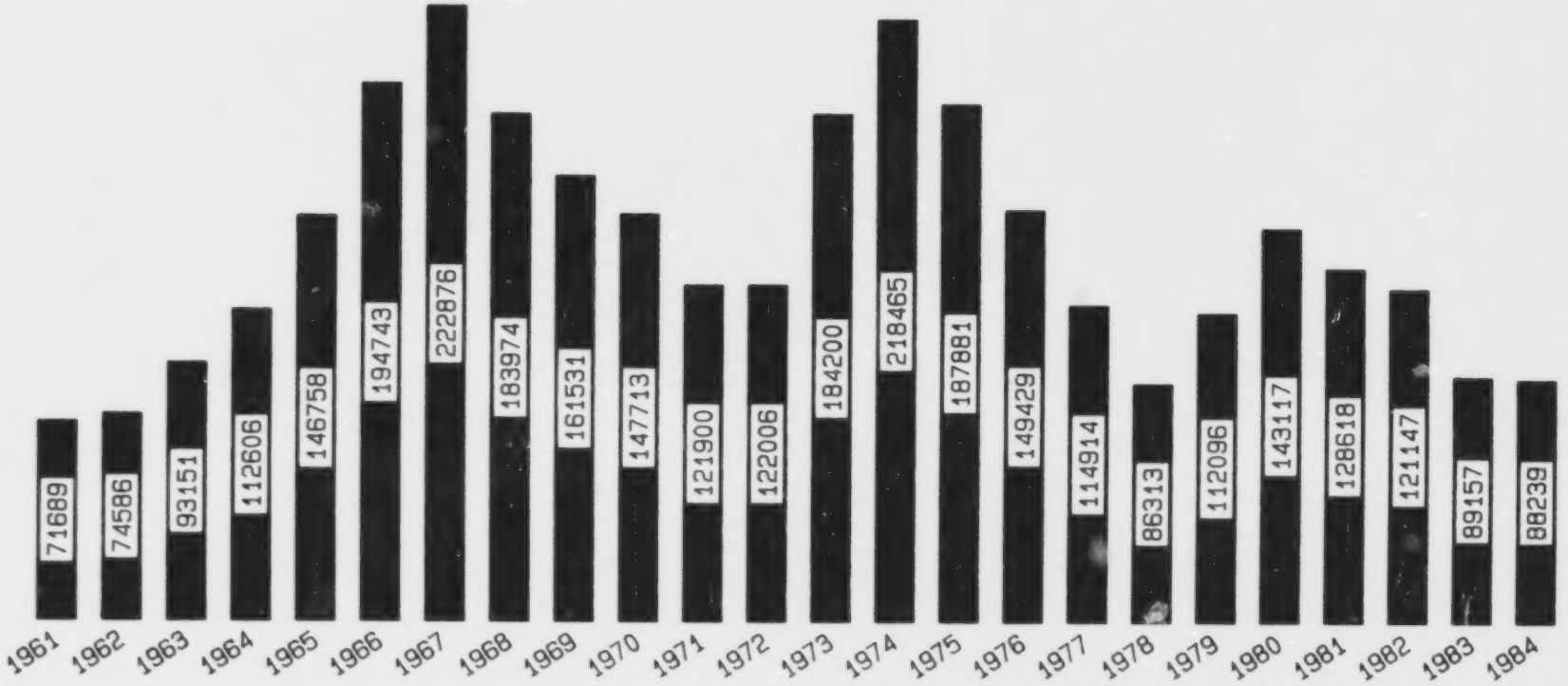

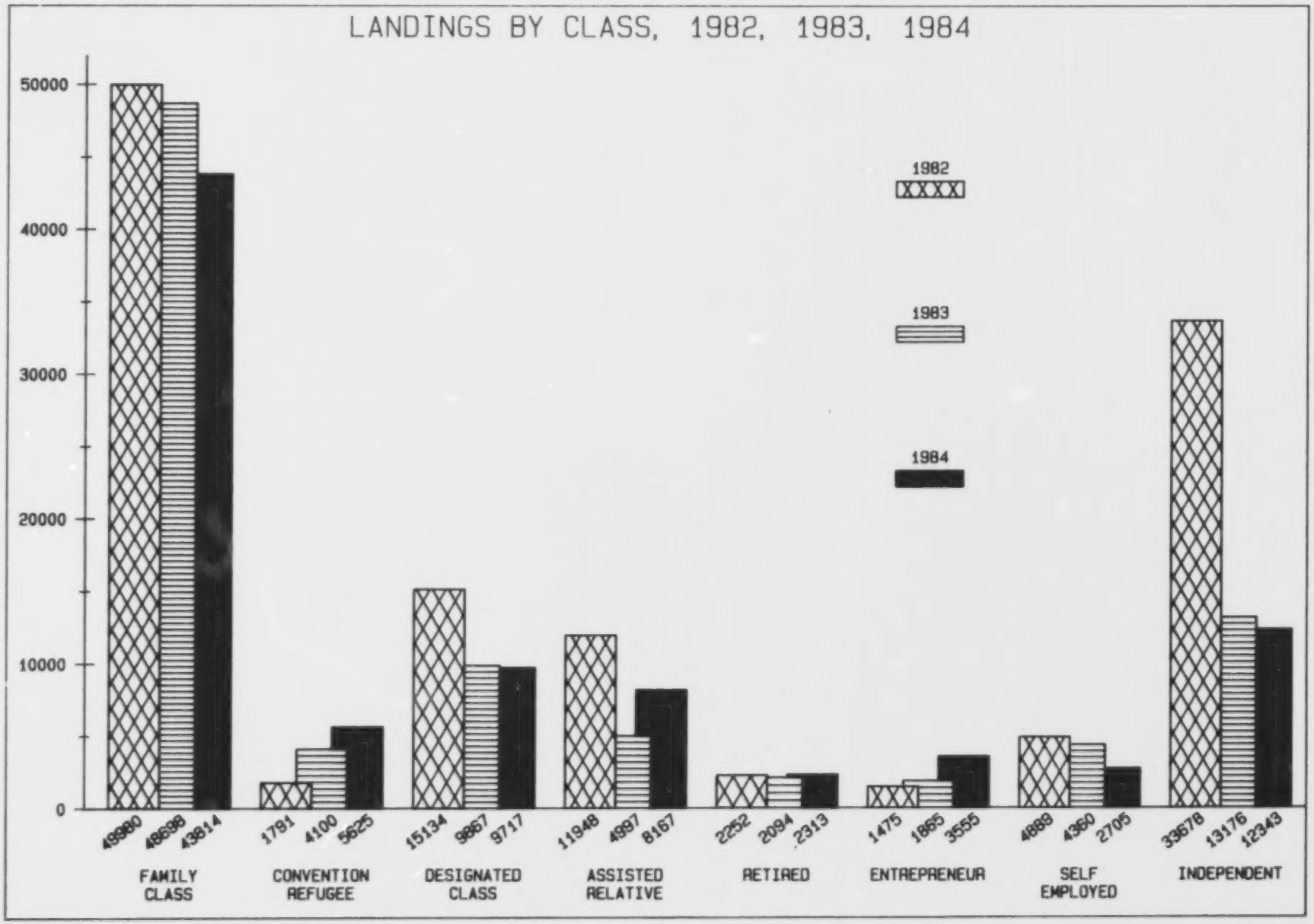
LANDINGS BY CLASS, 1982, 1983, 1984
50000
40000
30000
20000
10000
0
1982
1983
1984
49980
48698
43814
1791
4100
5625
15134
9867
9717
11948
4997
8167
2252
2094
2313
1475
1865
3555
4889
4360
2705
33678
13176
12343
FAMILY CLASS
CONVENTION REFUGEE
DESIGNATED CLASS
ASSISTED RELATIVE
RETIRED
ENTREPRENEUR
SELF EMPLOYED
INDEPENDENT

LANDINGS BY WORLD AREA, 1984

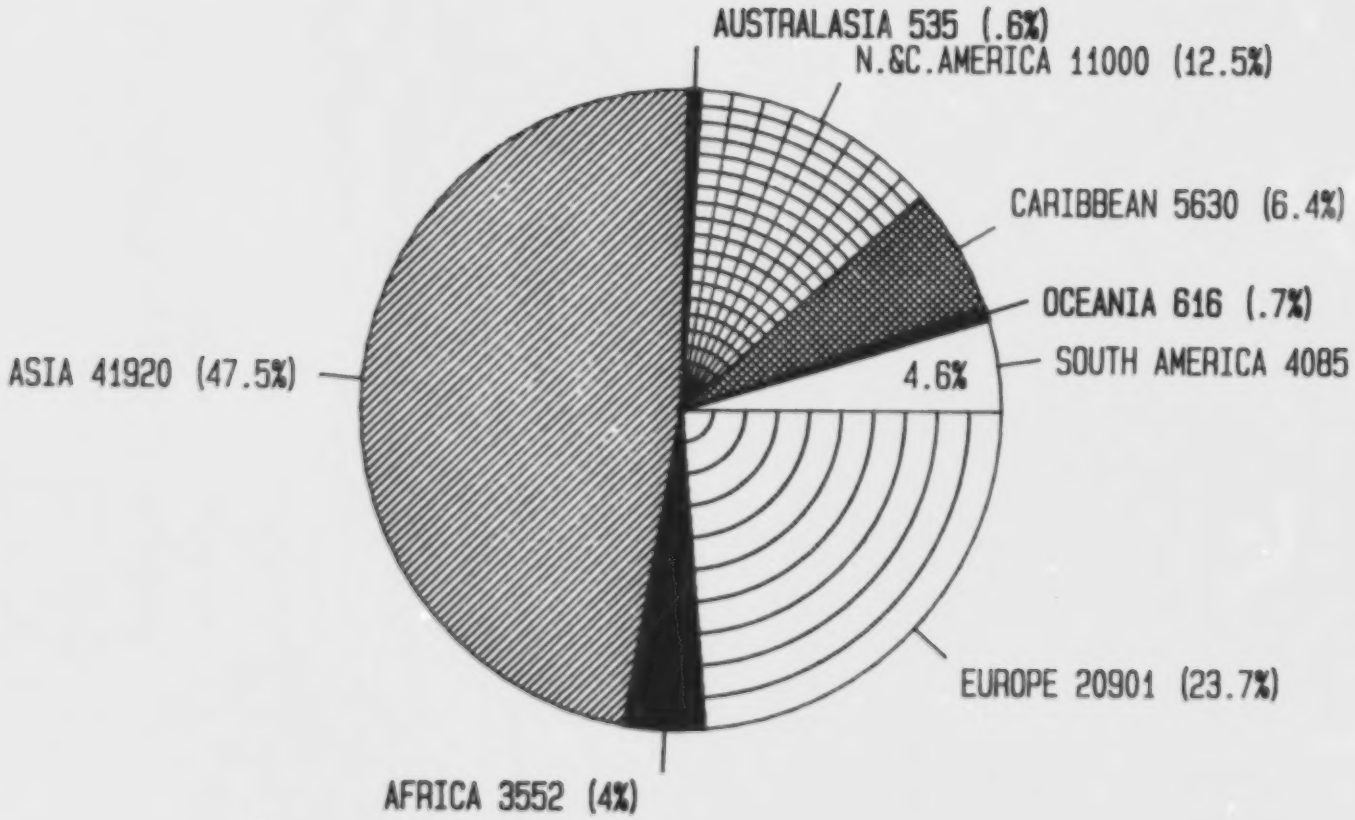

TOP TEN SOURCE COUNTRIES, 1982, 1983, 1984

CLPR	1982 RANK	1982 COUNT	1983 RANK	1983 COUNT	1984 RANK	1984 COUNT
Vietnam	6	5,835	4	6,451	1	10,950
Hong Kong	5	6,542	3	6,710	2	7,696
USA	2	9,360	1	7,381	3	6,922
India	4	7,778	2	7,041	4	5,502
United Kingdom	1	16,445	5	5,733	5	5,104
Poland	3	8,278	6	5,094	6	4,499
Philippines	7	5,062	7	4,454	7	3,748
El Salvador	-	--	10	2,551	8	2,579
Jamaica	-	--	-	--	9	2,479
China	9	3,571	-	--	10	2,214
Haiti	-	--	8	2,827	-	--
Guyana	10	3,486	9	2,605	-	--
Fed. Rep. of Germany	8	4,425	-	--	-	--
Top Ten		70,880		50,847		51,693
		58.5%		57.0%		58.6%
Other		50,267		38,310		36,546
		41.5%		43.0%		41.4%
TOTAL		121,147		89,157		88,239

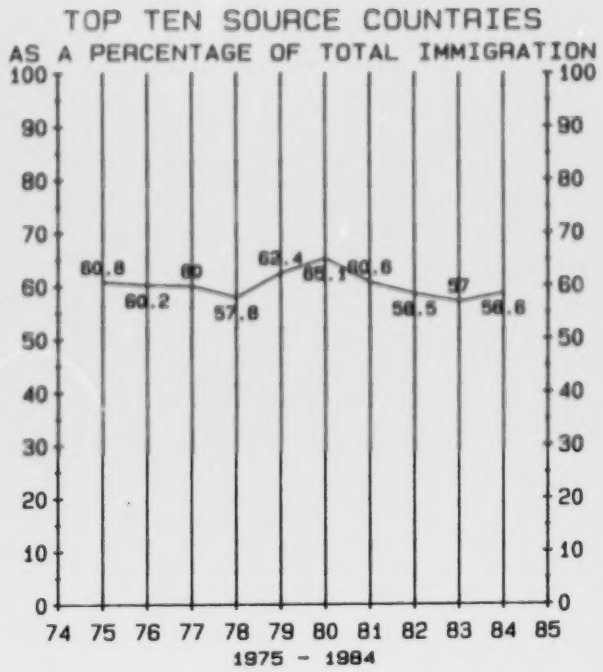

FAMILY CLASS, 1984

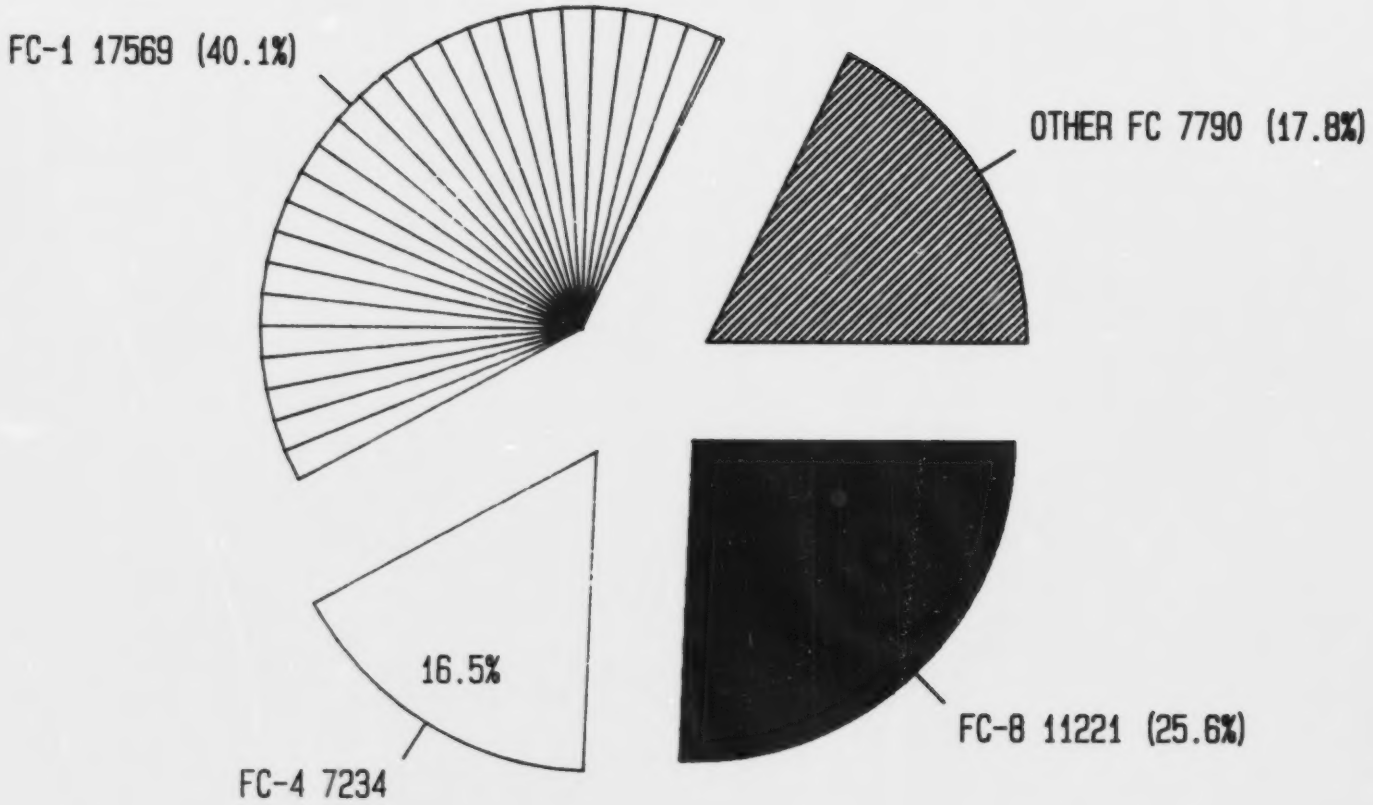

REFUGEES AND DESIGNATED CLASSES, 1984

Top Ten Source Countries

COUNTRY	REFUGEES	DESIGNATED	TOTAL
I Vietnam	32	3, 373	3, 405
II Poland	34	2, 030	2, 064
III El Salvador	1, 828	202	2, 030
IV Kampuchea	3	1, 489	1, 492
V Laos	-	863	863
VI Czechoslovakia	172	593	765
VII Ethiopia	684	-	684
VIII Iran	604	4	608
IX Guatemala	444	46	490
X Iraq	405	3	408
TOP TEN SOURCE COUNTRIES	4, 206	8, 603	12, 809
OTHER	1, 419	1, 114	2, 533
TOTAL	5, 625	9, 717	15, 342

Percentage, 1984

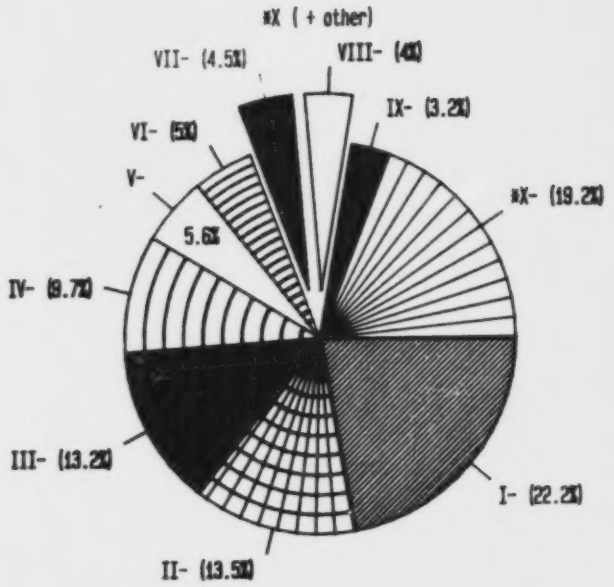

REFUGEE AND DESIGNATED CLASS LANDINGS, 1984,
BY PROVINCE OF INTENDED DESTINATION

PROVINCE	CONVENTION REFUGEES	DESIGNATED CLASSES	TOTAL
NFLD.	23	17	40
P.E.I.	17	3	20
N.S.	51	123	174
N.B.	13	71	84
QUE.	1,090	1,115	2,205
ONT.	2,452	4,340	6,792
MAN.	273	757	1,030
SASK.	293	470	763
ALTA.	765	1,632	2,397
N.W.T.	2	3	5
B.C.	646	1,185	1,831
YUKON	-	1	1
TOTAL	5,625	9,717	15,342

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

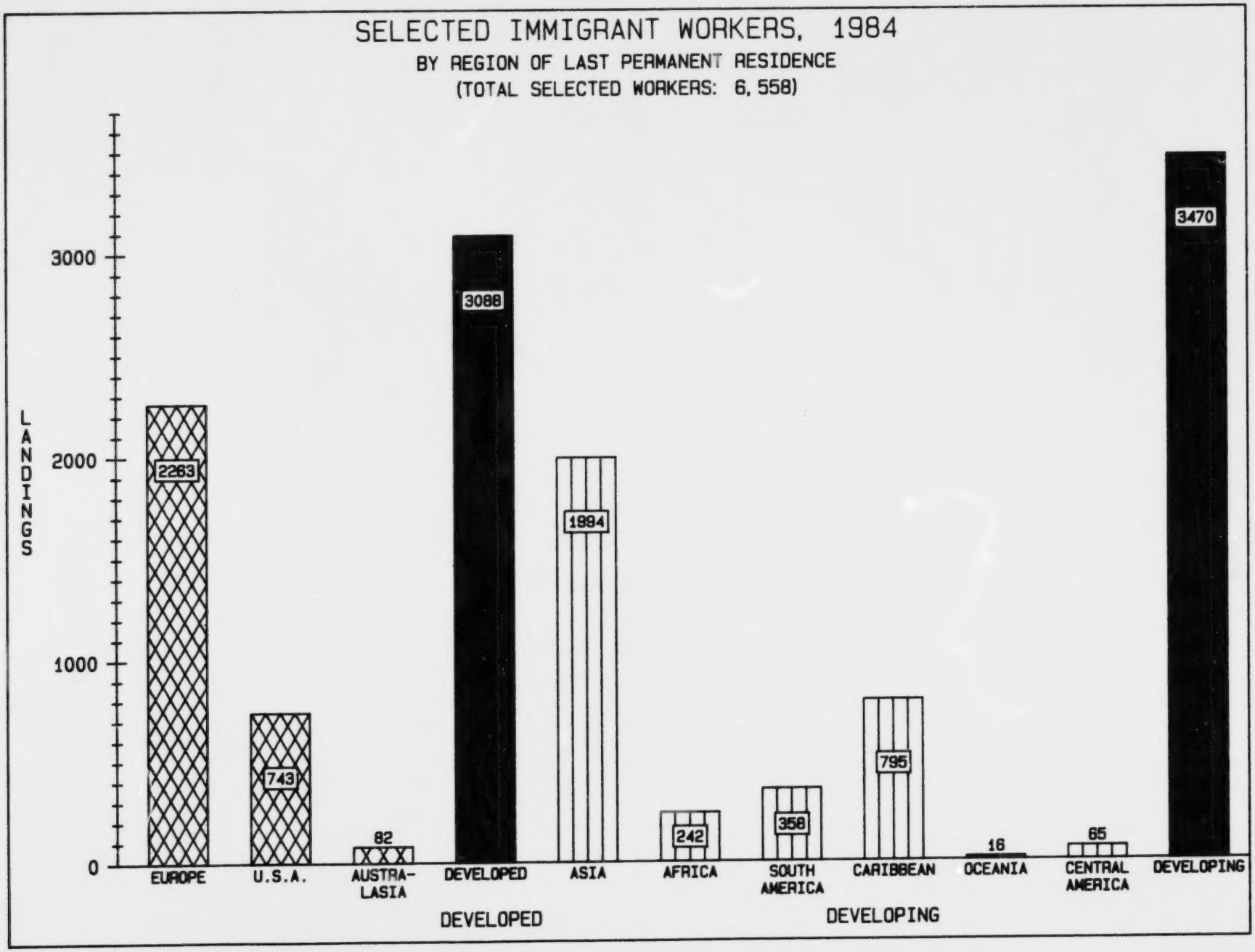
SELECTED IMMIGRANT WORKERS, 1984
BY REGION OF LAST PERMANENT RESIDENCE
(TOTAL SELECTED WORKERS: 6,558)
LANDINGS
0
1000
2000
3000
2263
743
82
3088
1994
242
358
795
16
65
3470
EUROPE
U.S.A.
AUSTRA-LASIA
DEVELOPED
ASIA
AFRICA
SOUTH AMERICA
CARIBBEAN
OCEANIA
CENTRAL AMERICA
DEVELOPING
DEVELOPED
DEVELOPING

SELECTED WORKER IMMIGRATION TO CANADA
BY 2-DIGIT CCDO CODE, 1984

	OCCUPATION (2-DIGIT CCOD)	SELECTED WORKERS
11	Manag., Admin	601
21	Nat. Sci., Engin., Math.	535
23	Soc. Sci., and Related	41
25	Religion	361
27	Teaching and Related	264
31	Med. and Health	294
33	Artistic, Literary	113
37	Sports and Rec.	20
41	Clerical and Related	238
51	Sales	146
61	Service	2,877
71	Farming, Hort.	72
73	Fishing, Hunting	1
75	Forestry, Logging	3
77	Mining and Quarrying	2
81/82	Processing	107
83	Machinery and Related	92
85	Product, Fab.	223
87	Construction Trades	73
91	Transport Equip.	35
93	Material Handling	12
95	Other Crafts & Equip.	15
99	All others	431
00	Entrepreneurs	2
TOTAL		6,558

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

BUSINESS IMMIGRANTS AND FUNDS, 1984

	Landings (Family Units)		Estimated Funds ($ Millions)	
Entrepreneurs and Self-Employed Persons	1,900	(3.5%)	723	(41.2%)
All Other Immigrants	52,332	(96.5%)	1,031	(58.8%)
TOTAL	54,232	(100.0%)	1,754	(100.0%)

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

BUSINESS IMMIGRATION, 1984:
PRINCIPAL SOURCE COUNTRIES

1.	Hong Kong	604
2.	West Germany	202
3.	United Kingdom	105
4.	U.S.A.	100
5.	France	94
6.	China	80
7.	Netherlands	48
8.	Taiwan	38
9.	Israel	37
10.	Lebanon	36
	Top Ten	1,344
	Other	556
	TOTAL	1,900

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

BUSINESS IMMIGRATION, 1984,
BY PROVINCE OF INTENDED DESTINATION

PROVINCE	TOTAL
NFLD.	1
P.E.I.	3
N.S.	15
N.B.	16
QUE.	41
ONT.	894
MAN.	97
SASK.	43
ALTA.	120
N.W.T.	1
B.C.	298
YUKON	1
TOTAL	1,900

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

BASIC DEMOGRAPHIC DATA FOR CANADA, 1976-1984, BY CALENDAR YEAR

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984*	Average
Total Population on January 1	22,883,900	23,158,400	23,417,400	23,644,500	23,911,900	24,221,300	24,511,800	24,782,600	25,022,600	23,950,489
Births	360,400	360,700	360,200	366,100	370,700	371,300	373,100	373,700	378,200	368,266
Deaths	167,200	167,500	168,200	168,200	171,500	171,000	174,400	174,500	178,500	171,222
Natural Increase	193,200	193,200	192,000	197,900	199,200	200,300	198,700	199,200	199,700	197,044
Birth Rate (%)	1.57	1.55	1.53	1.55	1.55	1.53	1.51	1.50	1.51	1.53
Death Rate (%)	0.73	0.72	0.72	0.71	0.72	0.70	0.71	0.70	0.71	0.71
Rate of Natural Increase (%)	0.84	0.83	0.81	0.84	0.83	0.83	0.80	0.80	0.80	0.82
Immigration	149,400	114,900	86,300	112,100	143,100	128,600	121,100	89,200	88,200	114,766
Emigration	64,400	61,400	63,500	54,700	45,200	43,500	49,000	48,400	48,000	53,122
Net Migration	85,000	53,500	22,800	57,400	97,900	85,100	72,100	40,800	40,200	61,644
Net Migration Rate (%)	0.37	0.23	0.10	0.24	0.41	0.35	0.29	0.16	0.16	0.26
Total Annual Pop. Increase[1]	274,500	259,000	227,100	267,400	309,400	290,500	270,800	240,000	239,900	264,289
Residual[2]	-3,700	12,300	12,300	12,100	12,300	5,100	0	0	0	5,600
(%) Rate of Pop. Growth	1.20	1.12	0.97	1.13	1.29	1.20	1.10	0.97	0.96[3]	0.99
% of Annual Growth from Natural Increase	70.4	74.6	84.5	74.0	64.4	69.0	73.4	83.0	83.2	75.2
% of Annual Growth from Net Migration	31.0	20.7	10.1	21.5	31.6	29.3	26.6	17.0	16.8	22.7
% of Annual Growth from Residual	-1.4	4.7	5.4	4.5	4.0	1.7	-	-	-	2.1
Doubling Time (years)	58.1	62.2	71.8	61.7	54.1	58.1	63.4	71.8	72.5	63.7
Total Fertility Rate	1.825	1.806	1.757	1.764	1.746	1.704	1.694	1.680	N/A	1.747

[1]Total Increase = $P_{x+1} - P_x$.
[2]Residual: Total annual population increase between the 1976 Census and the 1981 Census, minus the sum of (i) the Intercensal estimate of natural increase and (ii) the Intercensal estimate of net migration. The residual thus accounts for "closure error", which is the difference between the actual Census counts and the Intercensal estimate of total annual population increase for that five-year period.
[3]Pop. Jan. 1, 1985 = 25,262,500.
Source: Demography Division, Statistics Canada; October 7, 1985.
*Final data from 1976 to 1983 and preliminary data for 1984.

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement

1985

Canada

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement

1985

WH-5-081/11/85

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

N° de cat. MP22-2/1985

ISBN 0-662-54101-4

L'article 7 de la Loi sur l'immigration dispose que

> "Le Ministre, après avoir consulté les provinces sur l'aspect régional des besoins démographiques et de la situation du marché du travail, ainsi que toutes autres personnes, organisations et institutions qu'il juge appropriées, dépose devant le Parlement, au plus tard le soixantième jour précédant le début de chaque année civile ou, si le Parlement ne siège pas, au plus tard le quinzième jour de la séance subséquente, un rapport indiquant
>
> a) le nombre d'immigrants que le gouvernement canadien juge opportun d'admettre durant une période déterminée; et
>
> b) la manière dont les considérations démographiques ont été prises en ligne de compte pour fixer ce nombre."

La révision de la politique d'immigration annoncée il y a un an par Mme Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui a donné lieu aux plus vastes consultations en la matière depuis dix ans, est maintenant terminée. De cette révision, le gouvernement fédéral a dégagé comme conclusion principale qu'il serait souhaitable d'accroître de façon modérée et contrôlée les niveaux d'immigration.

Les niveaux d'immigration pour 1986 et 1987 annoncés dans le présent document ont pour but de renverser la tendance à la baisse de l'immigration observée au cours des dernières années et de faire preuve de confiance envers la croissance économique du Canada en soulignant l'apport important des immigrants au développement économique et à la création d'emplois. Ces niveaux sont également en accord avec les principes de justice sociale, d'équité et l'attitude traditionnellement humanitaire adoptés par le Canada.

Le ministre d'État à l'Immigration,

Walter F. McLean

TABLE DES MATIÈRES

		Page
I.	NIVEAUX D'IMMIGRATION ET COMPOSANTES POUR 1986 ET 1987	1
II.	IMMIGRATION À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE	4
	Travailleurs sélectionnés	4
	Immigration des gens d'affaires	5
III.	PLAN ANNUEL CONCERNANT LES RÉFUGIÉS	7
	Plan de 1986	7
	Aperçu	8
	Europe de l'Est	9
	Asie du Sud-Est	9
	Amérique latine	10
	Afrique	11
	Moyen-Orient	
	Autres régions du monde	12
	Réserve financée de gestion	12
IV.	IMMIGRATION DES MEMBRES DE LA CATÉGORIE DE LA FAMILLE	13
V.	CONSIDÉRATIONS DÉMOGRAPHIQUES	14
VI.	CONSULTATIONS	16
	Processus de consultation	16
	Gouvernements provinciaux et territoriaux	17
	Organismes non gouvernementaux nationaux	17
	Organismes non gouvernementaux régionaux	18
	Universitaires	19
VII.	CONCLUSION	20
	APPENDICE : STATISTIQUES SUR L'IMMIGRATION	21

I. NIVEAUX D'IMMIGRATION ET COMPOSANTES POUR 1986 et 1987

La révision de la politique d'immigration amorcée il y a un an par Mme Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, constitue l'examen le plus approfondi du Programme d'immigration depuis la publication au milieu des années 1970 du Livre vert qui a précédé l'adoption de la législation en vigueur. Voici donc les conclusions de l'évaluation effectuée et des consultations menées :

* Le gouvernement fédéral n'accepte pas la conception erronée portant que les immigrants "prennent les emplois des Canadiens". Les immigrants contribuent à la croissance économique et à la création d'emplois par l'accroissement des capitaux, l'expansion de la demande de la part des consommateurs pour les biens et services canadiens ainsi que par l'apport de compétences en demande et d'énergies au marché du travail du Canada.

* Les gouvernements, les groupes du secteur privé ainsi que les organismes bénévoles partagent l'avis que les niveaux d'immigration annuels sont trop peu élevés depuis quelques années et qu'un accroissement modéré et contrôlé à cet égard serait souhaitable dans un proche avenir compte tenu de la conjoncture et de la situation du marché du travail canadien.

* Il est nécessaire de rétablir un équilibre entre les trois principales composantes du mouvement d'immigration, soit à caractère social (membres de la catégorie de la famille), à caractère humanitaire (réfugiés et membres des catégories désignées) et à caractère économique (gens d'affaires immigrants, parents aidés et autres immigrants indépendants). Comme le déséquilibre actuel tient à la restriction visant les travailleurs sélectionnés imposée le 1er mai 1982 en réaction aux problèmes d'emploi attribuables à la crise économique, la plus grande partie de l'augmentation devrait se produire dans la catégorie des requérants indépendants, que ceux-ci aient ou non des parents au Canada.

* L'accroissement du mouvement à caractère économique ne doit toutefois pas être favorisé au détriment des mouvements à caractère social et humanitaire.

* L'accroissement modéré et contrôlé des niveaux d'immigration contribuera à prévenir le fléchissement de la population canadienne qui, selon les prévisions, devrait s'amorcer peu après le début du siècle, mais il est néanmoins nécessaire de procéder à une étude distincte du lien qui existe entre les niveaux d'immigration et les besoins démographiques futurs ainsi que des répercussions sur les plans économique et social de la taille, du taux de croissance et de la composition future de la population canadienne. Une telle étude a donc été entreprise sous la direction de M. Jake Epp.

Ces conclusions ont permis au gouvernement fédéral de décider des niveaux d'immigration et des composantes pour 1986 et 1987 tels qu'ils sont décrits ci-dessous, reconnaissant ainsi la contribution des immigrants à la croissance et au développement économique du pays.

Le gouvernement fédéral a conclu qu'il convient d'admettre de 105,000 à 115,000 immigrants en 1986, soit une augmentation de près de 30,000 par rapport à la fourchette de 85,000 à 90,000 annoncée pour 1985.

Voici les composantes du mouvement pour 1986 :

Catégorie de la famille	45,000
Réfugiés et membres des catégories désignées	16,000*
Personnes admises en vertu de mesures spéciales à caractère humanitaire	4,000 à 7,000
Parents aidés et autres immigrants indépendants :	
requérants principaux	12,000 à 15,000
conjoints et personnes à charge	14,000 à 18,000
Gens d'affaires immigrants :	
requérants principaux	4,000
conjoints et personnes à charge	8,000
Retraités	2,000
Total	105,000 à 115,000

* Comprend 12,000 réfugiés pris en charge par le gouvernement et un nombre estimatif d'au plus 4,000 réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé.

Niveau fixé pour 1987

Le gouvernement fédéral a décidé qu'il convient de prévoir l'admission de 115,000 à 125,000 immigrants en 1987. La taille qu'aura chaque composante en 1987, selon la fourchette de planification, sera annoncée le 1er novembre 1986. Toutefois, on prévoit que la plus grande partie de l'augmentation, en 1987, sera encore concentrée dans la catégorie des parents aidés et des immigrants indépendants.

II. IMMIGRATION À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Travailleurs sélectionnés (parents aidés et autres immigrants indépendants)

L'expression "travailleurs sélectionnés" désigne les requérants principaux qui se destinent au marché du travail et rentrent dans la catégorie des immigrants indépendants, à l'exclusion des entrepreneurs, des travailleurs autonomes, des retraités et des personnes admises en vertu de mesures spéciales à caractère humanitaire. Le 1er mai 1982, on a imposé une restriction visant les travailleurs sélectionnés en raison des problèmes d'emploi attribuables à la récession économique. Cette restriction signifiait en fait que seuls les travailleurs sélectionnés qui avaient un emploi réservé pour lequel ils avaient obtenu la validation d'un Centre d'Emploi du Canada pouvaient désormais être admis au Canada. Depuis l'entrée en vigueur de cette restriction, le nombre de personnes admises dans cette catégorie est tombé de 18,143 en 1982 à 6,558 en 1984, comme le montrent les statistiques jointes au présent rapport.

L'amélioration progressive des perspectives économiques et du marché du travail est à l'origine de la conformité des vues exprimées au cours du processus de consultation selon lesquelles les travailleurs compétents devraient avoir la possibilité d'être admis au Canada sans devoir au préalable obtenir un emploi réservé et la validation de la CEIC, ce qui pourrait favoriser la croissance économique et représenter une solution aux problèmes sociaux et démographiques. On estime qu'il est très peu probable qu'un accroissement modéré et contrôlé de cette composante entraînera à court terme la perturbation

du marché du travail. En conséquence, les facteurs de sélection des immigrants sont révisés en vue de l'admission en 1986 de 12,000 à 15,000 travailleurs sélectionnés, que ces derniers aient ou non des parents déjà au Canada, sans compter les conjoints et autres personnes à charge. Les détails de la nouvelle formule de sélection qui sera mise en application le 1er janvier 1986, sont communiqués dans un document distinct destiné au public, disponible sur demande.

Immigration des gens d'affaires

On croit d'ordinaire fermement d'un bout à l'autre du Canada qu'il faut favoriser le recrutement et la sélection des gens d'affaires immigrants parce que ces nouveaux arrivants procurent au Canada d'importants avantages économiques grâce à l'accroissement des capitaux et des emplois. Cette opinion a été exprimée par des gouvernements provinciaux et des groupes représentatifs du secteur privé et d'organismes bénévoles ainsi que par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

Les facteurs actuels de sélection des immigrants distinguent deux catégories de gens d'affaires immigrants : les **entrepreneurs** et les **travailleurs autonomes**. Il semble approprié d'élargir le programme d'immigration des gens d'affaires en y ajoutant une troisième catégorie, celle des **investisseurs**. On vise ainsi à attirer les gens d'affaires ayant fait leurs preuves, c'est-à-dire possédant d'excellents antécédents professionnels et une valeur nette considérable, qui veulent et qui peuvent faire des placements importants et non retirables avant trois ans dans des activités particulières qui permettront à des Canadiens de trouver ou de conserver un emploi.

En outre, une modification sera apportée au programme concernant les entrepreneurs. La formule de l'admission provisoire sera remplacée par celle de l'admission conditionnelle pour au plus deux ans, suivant une recommandation très souvent exprimée. Ce changement, dont se réjouissent les gouvernements provinciaux, devrait améliorer l'efficacité du programme dans l'ensemble et contribuer à mieux faire comprendre aux entrepreneurs ce qu'on attend d'eux. Le niveau de 4,000 annoncé pour 1986 quant au nombre d'immigrants de cette catégorie à admettre représente presque le double du nombre annoncé pour 1985. L'objectif fixé pour 1986 pourrait être difficile à atteindre. Toutefois, le nouveau programme à l'intention des investisseurs devrait donner un élan significatif dans ce sens.

Le programme élargi d'immigration des gens d'affaires est exposé en détail dans un document distinct que le public peut se procurer sur demande.

III. PLAN ANNUEL CONCERNANT LES RÉFUGIÉS

Plan de 1986

Le gouvernement fédéral a décidé, en se fondant sur des consultations, des analyses et des considérations régionales, qu'il convient d'accroître de 1,000 le niveau des réfugiés pris en charge par le gouvernement pour 1986, le portant à 12,000. C'est la deuxième année consécutive qu'un accroissement de cet ordre est adopté. Le nombre prévu d'admissions d'au plus 4,000 réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé en 1986 s'ajoutera à la partie des réfugiés pris en charge par le gouvernement, pour un total de 16,000.

RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS PARRAINÉS PAR LE GOUVERNEMENT, 1985-1986

	1985	1986	Écart
Europe de l'Est	2,200	3,100	+ 900
Asie du Sud-Est	3,700	3,200	- 500
Amérique latine	3,000	3,200	+ 200
Afrique	1,000	1,000	-
Moyen-Orient	800	900	+ 100
Autres régions du monde	200	300	+ 100
Réserve financée de gestion	100	300	+ 200
TOTAL	11,000	12,000	+ 1,000

Aperçu

Les possibilités de réétablissement au Canada pour les réfugiés au sens de la Convention et les membres des catégories désignées qui seront pris en charge par le gouvernement sont toujours déterminées seulement un an à l'avance en raison de la nature imprévisible de la situation internationale. Le nombre de réfugiés à admettre en 1986 fait partie intégrante du niveau d'immigration global. Le nombre de réfugiés à admettre selon chaque région du monde est fixé en fonction des résultats d'une analyse de la situation dans ces régions et après consultation du Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), d'autres organisations internationales, des gouvernements provinciaux ainsi que des organismes canadiens voués à la cause des réfugiés. A remarquer que le réétablissement des réfugiés dans un autre pays n'est pas toujours la première solution envisagée ni la meilleure en effet, dans bien des cas, le rapatriement volontaire ou l'intégration au pays de premier asile ou à un pays voisin est préférable.

Le nombre de réfugiés qu'il faut légitimement réétablir de façon permanente dans un autre pays ne s'est que modérément accru en 1985, ce qui a donné d'autres occasions au Canada, de concert avec le HCR et d'autres pays concernés, de continuer de faire pression pour l'adoption de solutions durables et d'encourager en outre la communauté des nations à assumer une part équitable et respectable de responsabilités. Le plan de 1986 concernant les réfugiés exposé dans le présent chapitre se fonde sur les consultations mentionnées ci-dessus.

Europe de l'Est

Le nombre de revendicateurs du statut de réfugié qui se trouvent dans des camps d'asile temporaire en Italie, en Grèce et en Yougoslavie s'est accru au cours des derniers mois, accentuant la pression que crée la présence de ceux qui vivent dans ces camps depuis de plus longues périodes et pour qui le réétablissement est maintenant la seule solution. En outre, un nombre considérable de revendicateurs se trouvent encore dans des camps en Autriche. Par conséquent, l'augmentation du nombre de réfugiés à admettre en provenance de l'Europe de l'Est s'impose.

Asie du Sud-Est

Bien que plus de 1.5 million d'Indochinois aient été réétablis au cours de la dernière décennie, 160,000 environ vivent encore dans des pays de premier asile de la région. Par ailleurs, la situation s'est stabilisée en ce qui a trait aux nouvelles arrivées de "réfugiés de la mer" en raison des mouvements réglés d'émigration du Vietnam. Les arrivées de réfugiés en provenance du Kampuchéa ont presque cessé en raison de la fermeture de la frontière qui sépare ce pays de la Thaïlande, mais bon nombre de Khmers ont trouvé un refuge temporaire à la frontière. De l'avis de la communauté des nations, le rapatriement volontaire ou le réétablissement sur place sont les meilleures solutions pour les Hmong du Laos et pour une grande partie des Khmers et des Laotiens en Thaïlande. Environ 70,000 personnes déplacées, auxquelles viendraient s'ajouter d'autres réfugiés en provenance du Vietnam, bénéficieraient de possibilités de réétablissement dans un autre pays.

Le Canada participe activement aux initiatives prises par la communauté des nations pour régler le problème des réfugiés secourus en mer. Un nombre croissant de pays sont peu disposés à venir en aide aux réfugiés de la mer s'il n'existe pas de possibilités de réétablissement pour ces réfugiés, situation à laquelle on essaye de remédier en mettant en oeuvre divers programmes visant à offrir de telles possibilités.

Le réétablissement est considéré comme une priorité dans le cas des personnes ayant des parents dans les pays qui accueillent des réfugiés. Les initiatives du Canada concernant la réunion des familles vietnamiennes permettent à des Vietnamiens de quitter leur pays dans les règles, éliminant ainsi pour un certain nombre de personnes la nécessité d'affronter le péril d'un voyage en mer ou encore par voie de terre à travers le Kampuchéa.

Amérique latine

L'intérêt que porte le Canada à la situation qui règne en Amérique latine est principalement dirigé vers l'Amérique centrale où le réétablissement hors de la région est la solution la plus pratique pour un nombre relativement peu élevé de personnes. Alors que le rapatriement ou le réétablissement sur place est préférable, les initiatives du Canada dans ce dernier cas ont augmenté pour tenir compte de l'instabilité qui règne dans cette région. A remarquer aussi que le nombre de réfugiés de cette région parrainés par des groupes du secteur privé a augmenté et que le Canada a adopté des mesures spéciales à l'intention des Salvadoriens et de Guatémaltèques. En outre, la catégorie désignée de prisonniers politiques et de personnes opprimées vient en aide aux personnes en provenance de l'Amérique du Sud qui ont besoin d'être réétablies, bien que leur nombre soit relativement peu élevé par comparaison aux ressortissants de l'Amérique centrale dans la même situation.

Afrique

Les gouvernements des pays de ce continent essaient de régler le problème du plus important nombre de réfugiés au monde en offrant aux réfugiés de cette région un asile temporaire en attendant leur rapatriement. Toutefois, pour un petit nombre de ces réfugiés, le réétablissement dans un autre pays s'impose, surtout dans le cas des personnes qui ont besoin d'être protégées. Le Canada accueille maintenant un plus grand nombre de réfugiés en provenance de l'Afrique, qui seront pris en charge par le gouvernement ou parrainés par des groupes du secteur privé, parce qu'il est mieux sensibilisé aux problèmes de la région et plus en mesure de déterminer les personnes qui ont besoin d'aide. Le maintien de l'engagement du Canada dans cette région du monde, ajouté aux préoccupations intenses au sujet du soulagement de la famine, pourrait favoriser le parrainage par des groupes du secteur privé d'un nombre encore plus important de réfugiés.

Moyen-Orient

Face aux conflits qui bouleversent le Moyen-Orient, le Canada offre des possibilités de réétablissement et des mesures spéciales à l'intention des Libanais et des Iraniens. L'augmentation du nombre de réfugiés qu'il est prévu d'admettre en provenance de cette région fait état du besoin constant d'offrir des possibilités de réétablissement aux Iraniens qui ont des parents au Canada. Le nombre supplémentaire de réfugiés à admettre tient compte de la situation des femmes qui exercent une profession libérale en Iran, témoignant du fait qu'il n'y a pas que les groupes minoritaires qui sont aujourd'hui persécutés dans ce pays.

Autres régions du monde

Le nombre indiqué ci-dessus de réfugiés qu'il est prévu d'admettre par région n'est pas irrévocable étant donné qu'il faut veiller à ce que le Canada soit en mesure d'apporter son aide si des événements fortuits ou imprévus se produisent. L'accroissement modéré du nombre de réfugiés qu'il est prévu d'admettre en provenance d'autres régions du monde peut donc être utilisé pour accroître la capacité d'accueil de réfugiés en provenance d'une région particulière.

Réserve financée de gestion

Le nombre de réfugiés qu'il est prévu d'admettre selon cette réserve n'est réparti qu'au cours de l'année selon les demandes imprévues et peut également être utilisé en cas de besoin soudain, de concert avec le nombre de réfugiés qu'il est prévu d'admettre en provenance des "autres régions du monde". Le climat d'incertitude générale qui règne dans presque toutes les régions et la possibilité alarmante d'exode de réfugiés pendant l'année ont déterminé l'augmentation de ce nombre.

IV. IMMIGRATION DES MEMBRES DE LA CATÉGORIE DE LA FAMILLE

La réunion des citoyens canadiens et des résidents permanents du Canada avec leurs proches parents de l'étranger demeure en 1986 la pierre angulaire du Programme d'immigration du Canada. Les demandes présentées par des membres de la catégorie de la famille sont traitées en priorité dans les bureaux à l'étranger avec celles présentées par des réfugiés au sens de la Convention et des membres des catégories désignées. Pour être admis, les membres de la catégorie de la famille doivent tout simplement être en bonne santé et avoir bonne réputation, exigences fondamentales auxquelles doivent d'ailleurs satisfaire tous les immigrants éventuels. L'admission est accordée aux membres de la catégorie de la famille ayant un proche parent au Canada réunissant les qualités voulues qui peut et veut aider le nouvel arrivant à se réétablir et présente en sa faveur un engagement d'aide.

Selon les prévisions, le nombre de membres de la catégorie de la famille admis en 1986 se chiffrerait à 45,000. Il faut souligner que cette estimation n'est pas un quota, ni un objectif et encore moins un plafond, mais plutôt une simple projection avancée à des fins de planification générale. La définition de la catégorie de la famille, qui énumère les membres de la famille pouvant être parrainés, ne sera pas modifiée. Toutefois, les frères et les soeurs ainsi que d'autres membres de la famille éloignée pourront être admis au Canada à titre de parent aidé.

Un certain nombre de personnes et d'organismes ont récemment fait des représentations au sujet de ce qu'ils considèrent comme des délais de traitement de plus en plus longs dans le cas des demandes présentées par les membres de la catégorie de la famille. En réponse à ces représentations, la question sera renvoyée au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration qui se penchera sur les moyens de réduire les délais de traitement.

V. CONSIDÉRATIONS DÉMOGRAPHIQUES

Le Rapport au Parlement sur l'examen de l'orientation à prendre quant à l'établissement des futurs niveaux d'immigration qui a été déposé le 27 juin 1985 par Mme Flora MacDonald indiquait que le gouvernement fédéral en était arrivé à la conclusion qu'il était nécessaire de procéder à une étude distincte du lien entre les niveaux d'immigration et la taille, le taux de croissance ainsi que la composition de la population canadienne future. Voici les considérations qui sous-tendent cette conclusion :

* Des projections démographiques indiquent que la population canadienne commencera à fléchir peu après le début du siècle si le taux de fécondité demeure à 1.7, taux inférieur à celui du remplacement des générations, et si l'immigration nette continue de correspondre aux bas niveaux des dernières années.

* L'immigration constitue le moyen dont on dispose pour façonner l'avenir démographique du Canada.

* Il faut examiner les répercussions plus vastes sur les plans économique et social de l'avenir démographique du Canada.

Autre fait significatif, le rapport de la Commission royale d'enquête MacDonald contenait un certain nombre de recommandations au sujet de l'immigration et de la population. De fait, les commissaires se sont abstenus d'avancer des chiffres précis quant au nombre d'immigrants à admettre, mais ils ont fait observer que l'établissement des niveaux d'immigration doit s'appuyer sur des calculs numériques bien pesés et des modèles démographiques et économiques solidement établis.

Les recommandations de la Commission royale appuient généralement la politique énoncée et les niveaux d'immigration indiqués dans le présent document et pourront servir de guide de référence lorsqu'il s'agira d'élaborer une politique d'immigration à long terme qui contribuera à la prospérité du Canada sur les plans économique et démographique. Ces recommandations permettront aussi d'étayer l'étude des questions démographiques qui fera état de la mesure dans laquelle le Programme d'immigration peut appuyer de vastes objectifs à l'échelle nationale en vue d'une croissance économique et d'une harmonie sociale à long terme dans le contexte d'une population dont la taille et la composition sont souhaitables.

Les initiatives visant à accroître de façon modérée, soit jusqu'à 125,000, le nombre d'immigrants en 1987 qui sont exposées dans le présent document contribueront à prévenir le fléchissement prévu de la population. Il faudra attendre les résultats de l'étude distincte des questions démographiques qui sera effectuée avant d'envisager toute autre augmentation des niveaux d'immigration pour des raisons démographiques, étude entreprise sous la direction de M. Jake Epp.

VI. CONSULTATIONS

Processus de consultation

Une importante partie de la révision de la politique d'immigration effectuée au cours de l'année a été consacrée à un processus élargi de consultation en deux étapes auquel ont participé les gouvernements provinciaux et territoriaux et quelque 150 organismes non-gouvernementaux nationaux représentant des employeurs, des employés et des spécialistes (y compris des avocats spécialisés en immigration), sans oublier les groupes ethnoculturels et les organismes voués à la cause des réfugiés. La première étape de ce processus visait à déterminer si on était généralement d'avis que le nombre d'immigrants à admettre chaque année avait chuté à un niveau trop bas pour être acceptable. Au cours de cette étape, on a également cherché à connaître les vues des divers intervenants sur les répercussions économiques à long terme de l'immigration ainsi que sur le lien qui existe entre l'immigration nette et la taille, le taux de croissance, et la composition future de la population canadienne.

Les résultats de la première étape du processus de consultation ont été publiés dans un rapport au Parlement sur l'examen de l'orientation à prendre quant à l'établissement des futurs niveaux d'immigration qui a été déposé par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à la Chambre des communes le 27 juin 1985. La seconde étape du processus avait pour objet de recueillir des vues sur la manière dont ce voeu partagé de changement qui avait marqué la première série de consultations devant se refléter dans le Programme d'immigration lui-même et plus particulièrement dans l'établissement par le gouvernement fédéral des futurs niveaux d'immigration et des composantes du mouvement.

Gouvernements provinciaux et territoriaux

La plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux favorisent un accroissement modéré et contrôlé des niveaux d'immigration et plusieurs soulignent la nécessité de rétablir un certain équilibre entre les principales composantes du mouvement. Le Programme d'immigration reçoit l'appui de tous et on est généralement plutôt en faveur d'un certain accroissement de la catégorie des parents aidés et du maintien des programmes du Canada à caractère humanitaire en faveur des réfugiés. Parmi les préoccupations exprimées par certaines provinces, on retrouve la nécessité de prendre soigneusement en considération la connaissance des langues officielles et la situation économique et plus particulièrement les besoins du marché du travail.

Organismes non gouvernementaux nationaux

Les niveaux et les composantes pour 1986 annoncés dans le présent rapport ainsi que la fourchette de planification annoncée pour 1987 apportent une solution à bon nombre des préoccupations et recommandations exprimées par les organismes non-gouvernementaux nationaux. Par exemple, les groupes consultés estimaient généralement que le gouvernement fédéral devrait proclamer de nouveau l'engagement du Canada vis-à-vis de la réunion des familles pour veiller à ce que les citoyens canadiens et résidents permanents du Canada ayant de proches parents à l'étranger puissent continuer à parrainer ceux-ci à titre d'immigrant membre de la catégorie de la famille. Tout compte fait, on tendait généralement à appuyer le point de vue qu'un accroissement modéré et contrôlé des niveaux d'immigration n'entraînerait pas une perturbation importante du marché du travail à court terme et que par ailleurs les avantages économiques, énumérés ci-dessus, que représentent l'immigration à moyen et à long terme ne peuvent être ignorés.

En règle générale, les groupes consultés croyaient fermement que le Programme des gens d'affaires immigrants était source d'énormes avantages économiques pour le Canada, puisque les entrepreneurs contribuent à augmenter la formation de capitaux et à créer des emplois pour les Canadiens par l'établissement ou l'expansion d'entreprises et de commerces. Toutefois, toute augmentation du nombre de personnes admises dans cette catégorie ne devrait pas se faire au détriment des mouvements à caractère social et humanitaire.

Organismes non gouvernementaux régionaux

Au cours de la seconde étape de l'examen de la politique d'immigration, quelque 490 groupes communautaires, locaux et régionaux ont été invités par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à participer à des consultations menées sous les auspices des Bureaux régionaux de la CEIC. Des représentants de gouvernements provinciaux ont également assisté à certaines de ces réunions à titre de participant ou de simple observateur.

Ces groupes régionaux étaient les porte-parole des organismes économiques, ethnoculturels, universitaires, sociaux et confessionnels et, par conséquent, bon nombre de ces organismes ne se prononçaient que sur la composante particulière du Programme d'immigration à laquelle ils s'intéressaient de plus près de par leur vocation. Le nombre et la diversité de ces groupes ont fait en sorte qu'il était presque impossible d'en arriver à un consensus sur quelque sujet que ce soit. Par exemple, les organismes à caractère humanitaire et confessionnels préconisaient d'importantes augmentations du nombre de réfugiés et de personnes défavorisées. Quant aux groupes à vocation économique, ils favorisaient l'élargissement du programme concernant les entrepreneurs et ils étaient en règle générale plus ouverts que d'autres organismes à une augmentation dans la catégorie des travailleurs sélectionnés.

Universitaires

Un certain nombre d'universitaires spécialistes des questions relatives à l'immigration et à la population ont participé avec des représentants de la CEIC à une série de cinq colloques tenus pendant la première étape de l'examen. En outre, près de 40 universitaires ont été invités par le Ministre à faire connaître leurs vues pendant la seconde étape. Le gouvernement fédéral a l'intention de consulter régulièrement la communauté universitaire à l'avenir au sujet de l'établissement des niveaux d'immigration.

VII. CONCLUSION

L'annonce dans le présent rapport des niveaux d'immigration pour 1986 et 1987 marque la conclusion de l'examen de la politique d'immigration amorcée il y a un an. En optant pour un accroissement modéré et contrôlé des futurs niveaux d'immigration, le gouvernement fédéral indique fermement que le Programme d'immigration contribuera de façon positive au développement économique du Canada et que, contrairement au mythe, les immigrants ne "prennent pas les emplois" des Canadiens. Le Canada a besoin, et aura toujours besoin, d'un mouvement d'immigration équilibré et vigoureux tant pour maintenir les idéaux nationaux sur les plans social et humanitaire que pour appuyer les stratégies de croissance économique.

Auparavant, certaines annonces des niveaux d'immigration se fondaient sur un cycle de planification de trois ans. Les niveaux proposés correspondent aux deux années à venir, après quoi le programme fera l'objet d'un examen en profondeur au regard des résultats de l'étude des questions démographiques et des prévisions actualisées sur la croissance économique. Dans l'intervalle, le Canada envoie un message à la communauté internationale, à savoir que, pendant la seconde moitié des années 1980, le Canada mettra l'accent sur l'immigration à caractère économique et offrira parallèlement de plus grandes possibilités de réétablissement aux membres des mouvements à caractère humanitaire et social.

APPENDICE : STATISTIQUES SUR L'IMMIGRATION

IMMIGRANTS ADMIS, 1961-1984

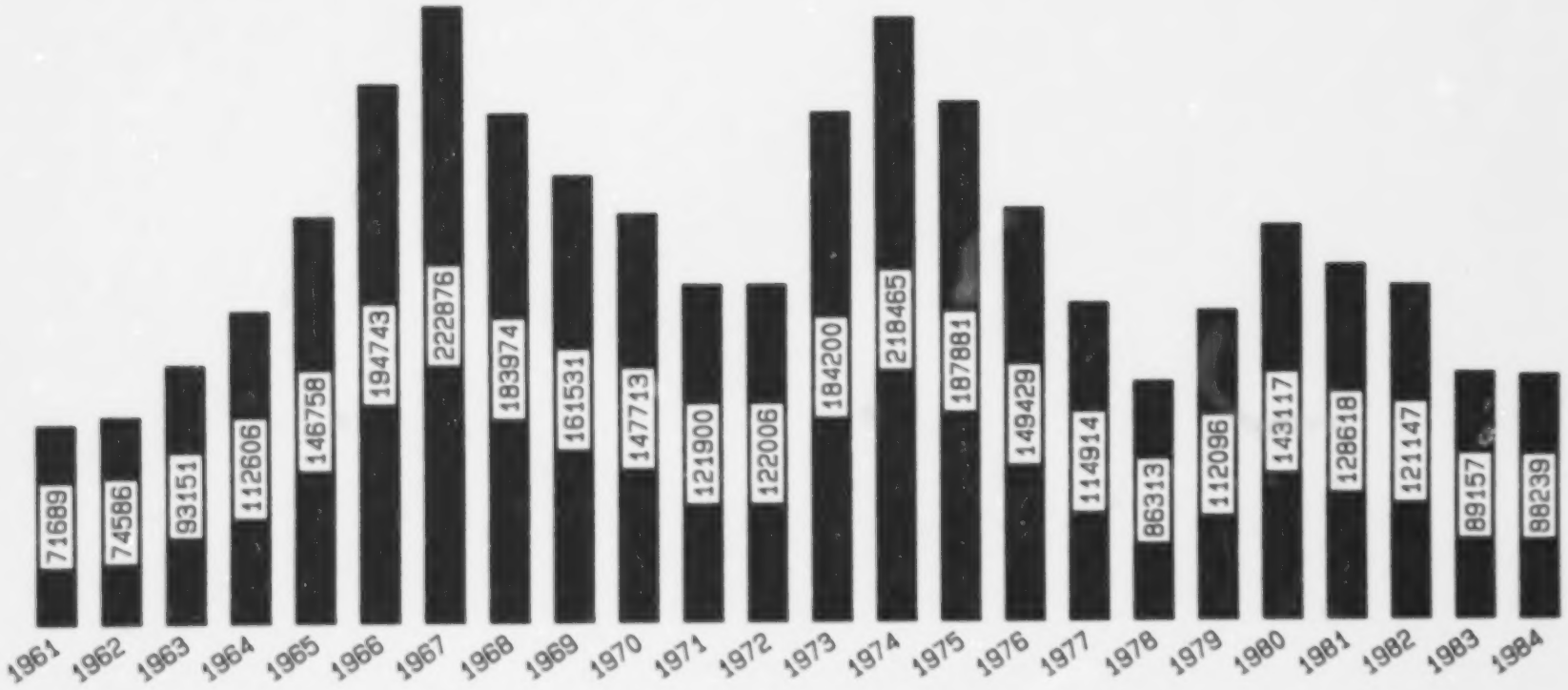

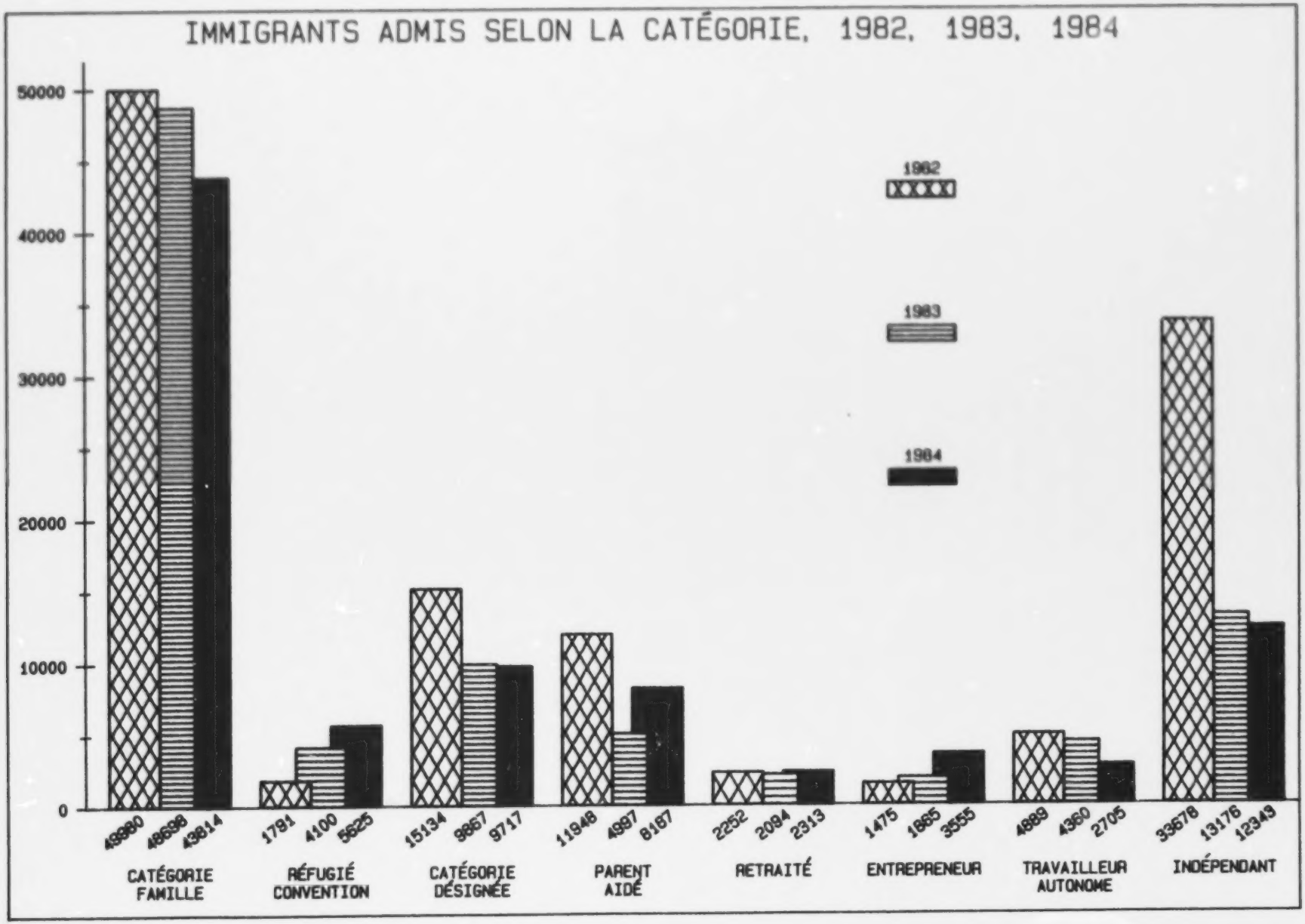
IMMIGRANTS ADMIS SELON LA CATÉGORIE, 1982, 1983, 1984
50000
40000
30000
20000
10000
0
1982
1983
1984
49380
48698
43814
1791
4100
5625
15134
9867
9717
11948
4997
8157
2252
2094
2313
1475
1865
3555
4889
4360
2705
33678
13176
12343
CATÉGORIE FAMILLE
RÉFUGIÉ CONVENTION
CATÉGORIE DÉSIGNÉE
PARENT AIDÉ
RETRAITÉ
ENTREPRENEUR
TRAVAILLEUR AUTONOME
INDÉPENDANT

IMMIGRANTS ADMIS PAR RÉGIONS, 1984

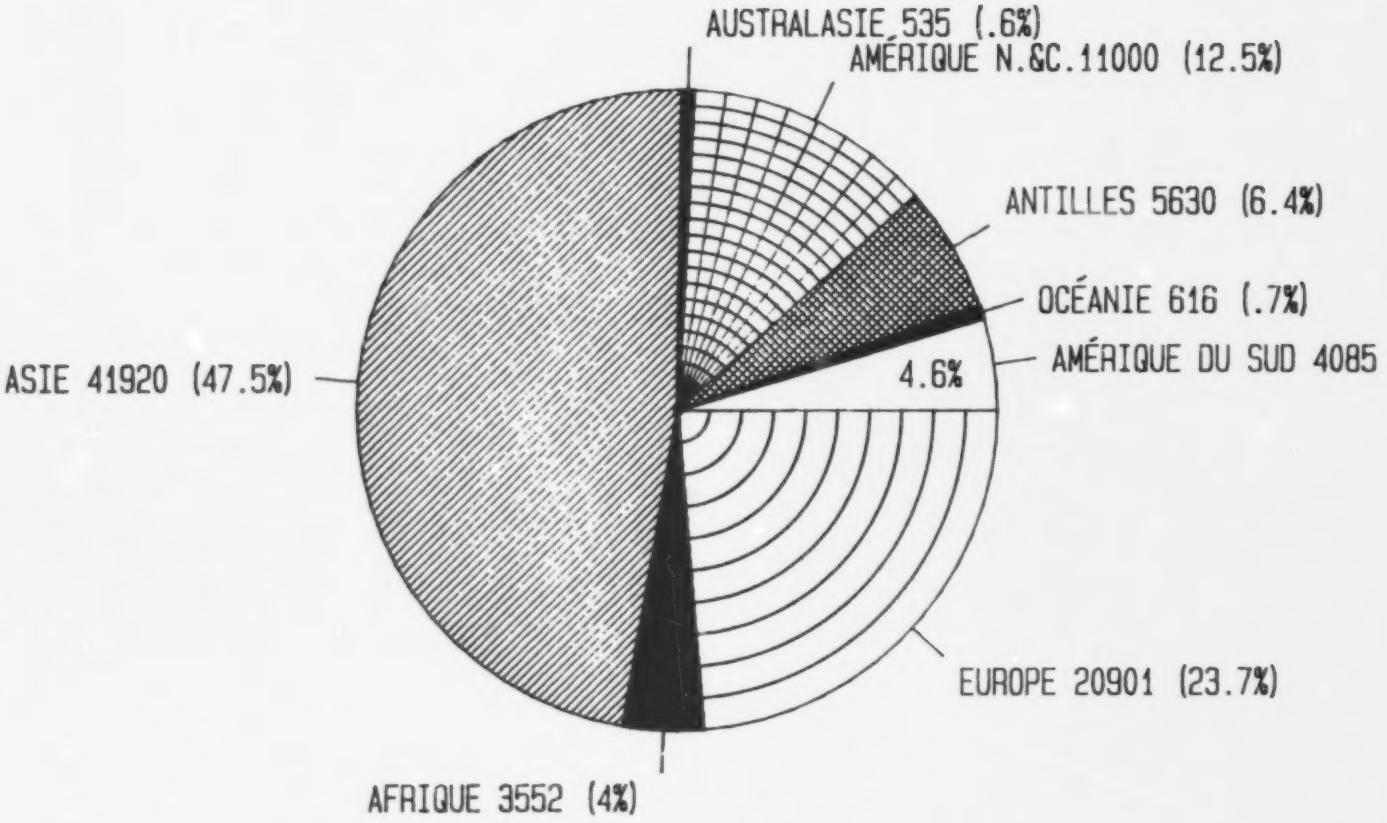

DIX PREMIERS PAYS SOURCES, 1982, 1983, 1984

DPRP	1982 RANG	1982 NOMBRE	1983 RANG	1983 NOMBRE	1984 RANG	1984 NOMBRE
Vietnam	6	5, 935	4	6, 451	1	10, 950
Hong Kong	5	6, 542	3	6, 710	2	7, 696
É.-U.	2	9, 360	1	7, 381	3	6, 922
Inde	4	7, 776	2	7, 041	4	5, 502
Royaume-Uni	1	16, 445	5	5, 733	5	5, 104
Pologne	3	8, 278	6	5, 094	6	4, 499
Philippines	7	5, 062	7	4, 454	7	3, 748
Salvador	-	--	10	2, 551	8	2, 579
Jamaïque	-	--	-	--	9	2, 479
Chine	9	3, 571	-	--	10	2, 214
Haïti	-	--	8	2, 827	-	--
Guyane	10	3, 486	9	2, 605	-	--
R.F. d'Allemagne	8	4, 425	-	--	-	--
Dix premiers		70, 880		50, 847		51, 693
		58.5%		57.0%		58.6%
Autres		50, 267		38, 310		36, 546
		41.5%		43.0%		41.4%
TOTAL		121, 147		89, 157		88, 239

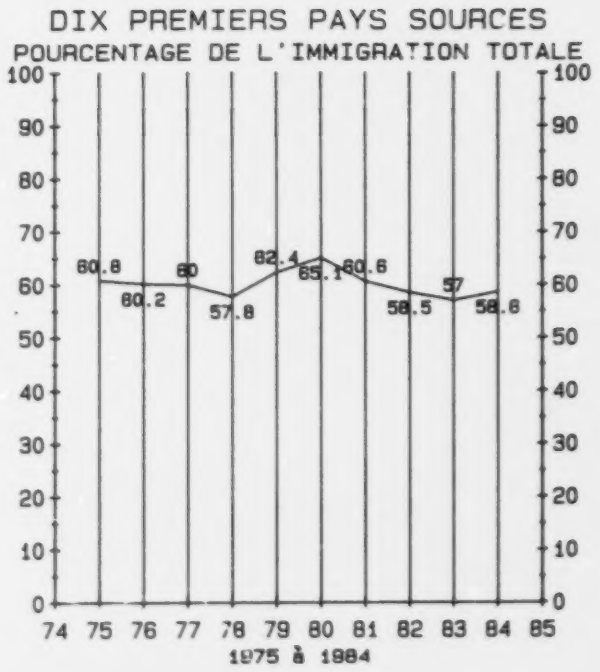

CATÉGORIE DE LA FAMILLE, 1984

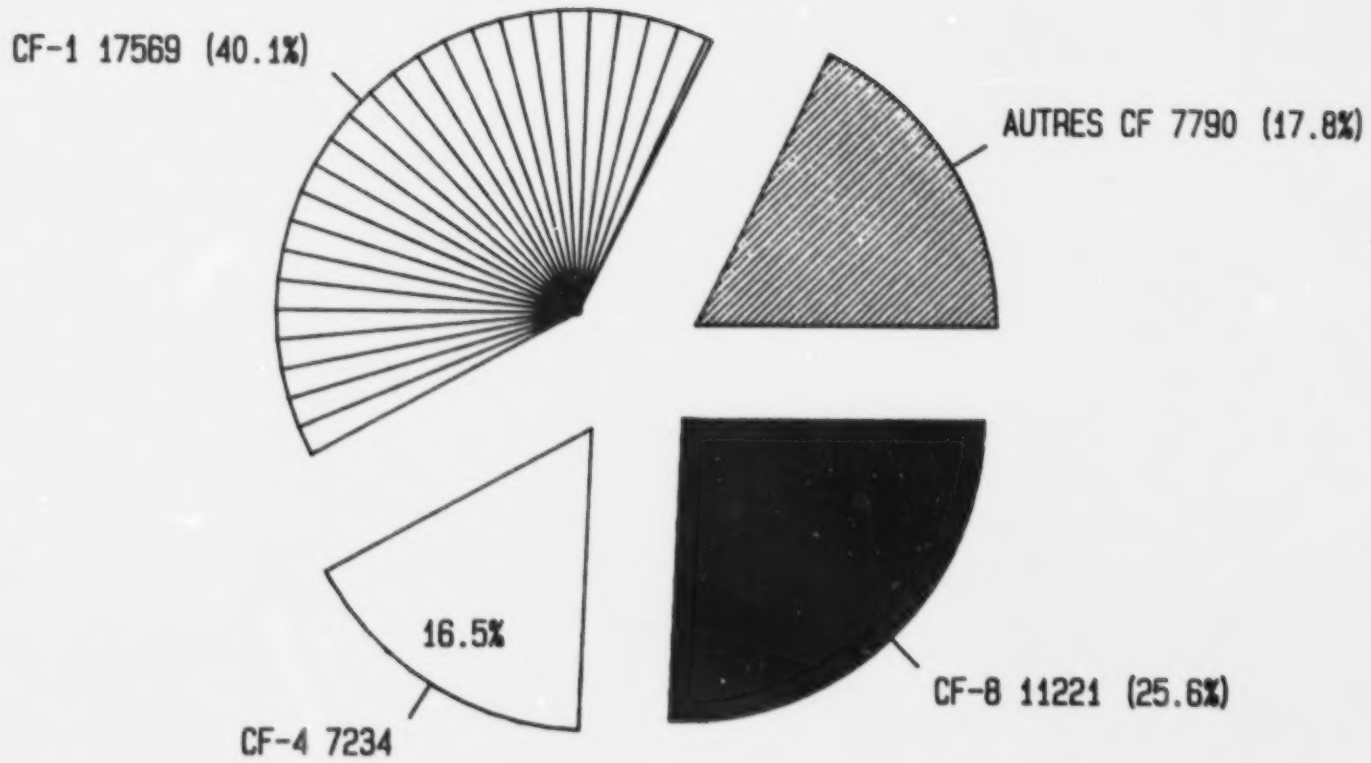

RÉFUGIÉS ET CATÉGORIES DÉSIGNÉES, 1984

Dix premiers pays sources

PAYS	RÉFUGIÉS	CATÉGORIES DÉSIGNÉES	TOTAL
I Vietnam	32	3, 373	3, 405
II Pologne	34	2, 030	2, 064
III Salvador	1, 828	202	2, 030
IV Kampuchea	3	1, 489	1, 492
V Laos	-	863	863
VI Tchécoslovaquie	172	593	765
VII Éthiopie	684	-	684
VIII Iran	604	4	608
IX Guatemala	444	46	490
X Irak	405	3	408
DIX PREMIERS PAYS SOURCES	4, 206	8, 603	12, 809
AUTRES	1, 419	1, 114	2, 533
TOTAL	5, 625	9, 717	15, 342

Pourcentage, 1984

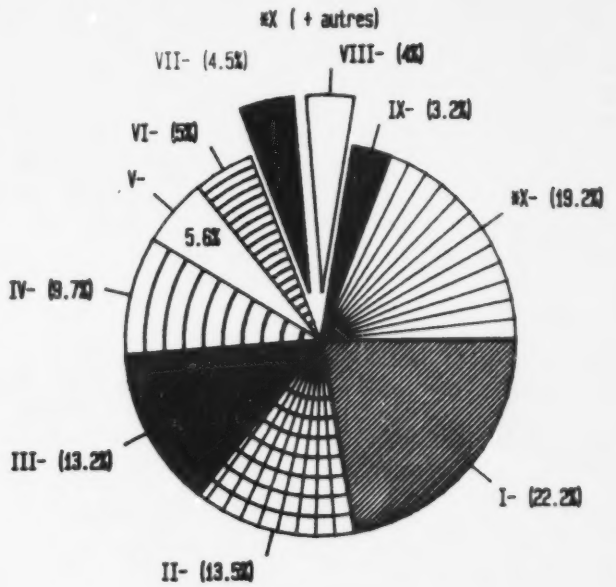

RÉFUGIÉS ET MEMBRES DES CATÉGORIES DÉSIGNÉES ADMIS EN 1984 SELON LA PROVINCE PRÉVUE DE DESTINATION

PROVINCE	RÉFUGIÉS AU SENS DE LA CONVENTION	CATÉGORIÉS DÉSIGNÉES	TOTAL
T.-N.	23	17	40
Î.-P.-É.	17	3	20
N.-É	51	123	174
N.-B.	13	71	84
Qué.	1,090	1,115	2,205
Ont.	2,452	4,340	6,792
Man.	273	757	1,030
Sask.	293	470	763
Alb.	765	1,632	2,397
T.-N.-O.	2	3	5
C.-B.	646	1,185	1,831
Yukon	-	1	1
TOTAL	5,625	9,717	15,342

Source : Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

TRAVAILLEURS IMMIGRANTS SÉLECTIONNÉS, 1984

SELON LA DERNIÈRE RÉGION DE RÉSIDENCE PERMANENTE

(TRAVAILLEURS SÉLECTIONNÉS- TOTAL: 6, 558)

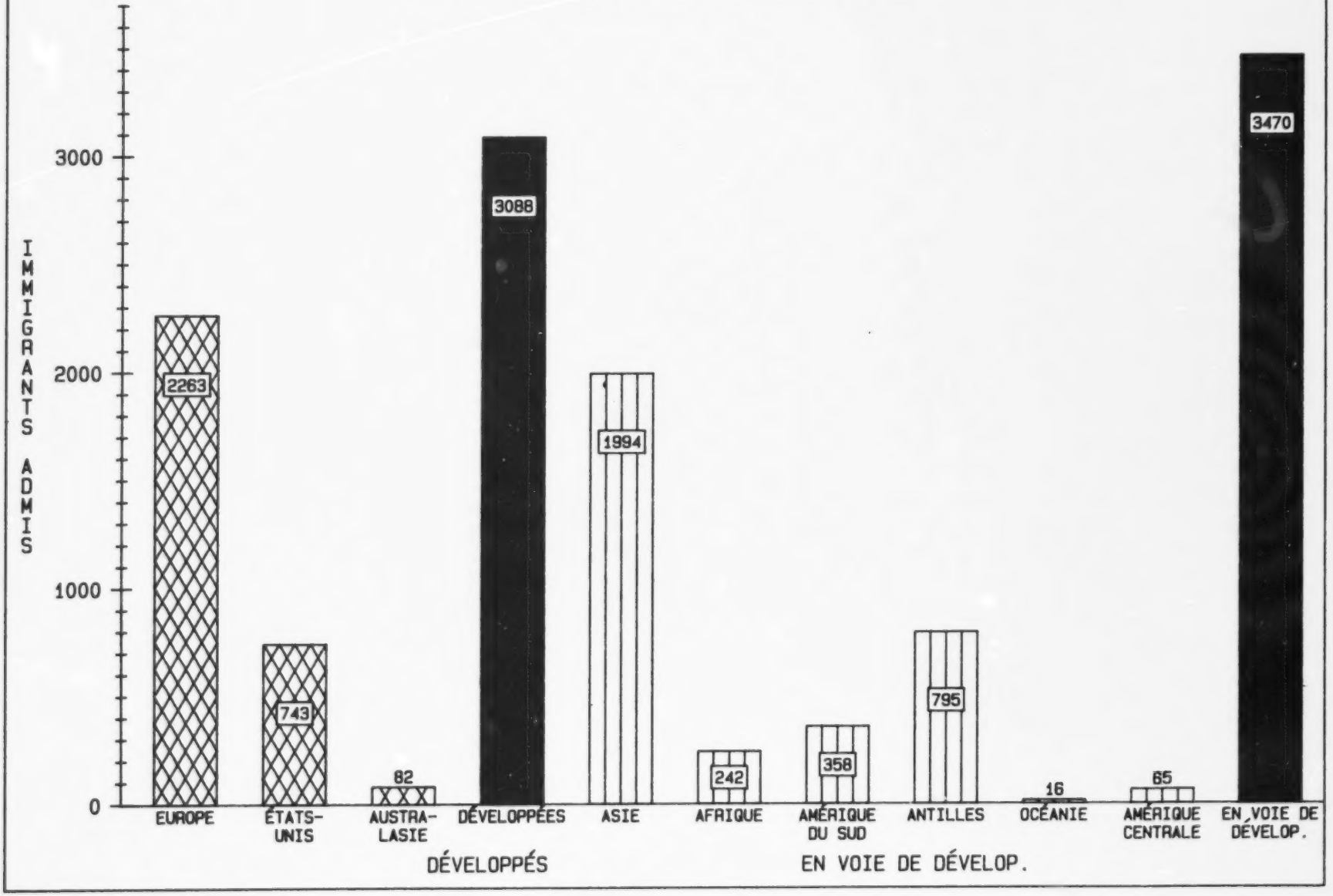

TRAVAILLEURS SÉLECTIONNÉS ADMIS EN 1984
PAR CODE DE 2 CHIFFRES DE LA CCDP

OCCUPATION		TRAVAILLEURS SÉLECTIONNÉS
11	Gestion, admin.	601
21	Sc. natur., tech., math.	535
23	Sc. soc. et secteurs connexes	41
25	Clergé	361
27	Enseignement et secteurs connexes	264
31	Hygiène et médecine	294
33	Domaines artistiques et littéraires	113
37	Sports et loisirs	20
41	Pers. admin. et secteurs connexes	238
51	Ventes	146
61	Services	2,877
71	Agriculture, hort.	72
73	Chasse, pêche	1
75	Abattage et bûchage	3
77	Mines et carrières	2
81/82	Industries de transformation	107
83	Usinage et secteurs connexes	92
85	Fabrication et montage	223
87	Construction	73
91	Transports	35
93	Manutention	12
95	Autres ouvr. qual. et cond. de mach.	15
99	Tous les autres	431
00	Entrepreneurs	2
TOTAL		6,558

Source : Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

GENS D'AFFAIRES IMMIGRANTS ET CAPITAUX APPORTÉS, 1984

	Immigrants admis (Cellules familiales)		Capitaux - Estimation (millions de dollars)	
Entrepreneurs et travailleurs autonomes	1,900	(3.5 %)	723	(41.2 %)
Tous les autres	52,332	(96.5 %)	1,031	(58.8 %)
TOTAL	54,232	(100.0 %)	1,754	(100.0 %)

Source : Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

GENS D'AFFAIRES IMMIGRANTS, 1984 :
PREMIERS PAYS SOURCES

1. Hong Kong	604
2. Allemagne de l'Ouest	202
3. Royaume-Uni	105
4. É.-U.	100
5. France	94
6. Chine	80
7. Pays-Bas	48
8. Formose	38
9. Israël	37
10. Liban	36
DIX PREMIERS PAYS	1,344
AUTRES	556
TOTAL	1,900

Source : Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

GENS D'AFFAIRES IMMIGRANTS ADMIS EN 1984
SELON LA PROVINCE PRÉVUE DE DESTINATION

PROVINCE	TOTAL
T.-N.	1
Î.-P.-É.	3
N.-É.	15
N.-B.	16
Qué.	41
Ont.	894
Man.	97
Sask.	43
Alb.	120
T.-N.-O.	1
C.-B.	298
Yukon	1
TOTAL	1,900

Source : Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE BASE POUR LE CANADA, 1976-1984, PAR ANNÉE CIVILE

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984*	Moyenne
Population totale au 1er janvier	22,883,900	23,158,400	23,417,400	23,644,500	23,911,900	24,221,300	24,511,800	24,782,600	25,022,600	23,950,489
Naissances	360,400	360,700	360,200	366,100	370,700	371,300	373,100	373,700	378,200	368,266
Décès	167,200	167,500	168,200	168,200	171,500	171,000	174,400	174,500	178,500	171,222
Croissance naturelle	193,200	193,200	192,000	197,900	199,200	200,300	198,700	199,200	199,700	197,044
Taux de natalité (%)	1.57	1.55	1.53	1.55	1.55	1.53	1.51	1.50	1.51	1.53
Taux de mortalité (%)	0.73	0.72	0.72	0.71	0.72	0.70	0.71	0.70	0.71	0.71
Taux de croissance naturelle (%)	0.84	0.83	0.81	0.84	0.83	0.83	0.80	0.80	0.80	0.82
Immigration	149,400	114,900	86,300	112,100	143,100	128,600	121,100	89,200	88,200	114,766
Emigration	64,400	61,400	63,500	54,700	45,200	43,500	49,000	48,400	48,000	53,122
Migration nette	85,000	53,500	22,800	57,400	97,900	85,100	72,100	40,800	40,200	61,644
Taux de migration nette (%)	0.37	0.23	0.10	0.24	0.41	0.35	0.29	0.16	0.16	0.26
Accroissement démographique annuel total[1]	274,500	259,000	227,100	267,400	309,400	290,500	270,800	240,000	239,900	264,289
Résidu[2]	-3,700	12,300	12,300	12,100	12,300	5,100	0	0	0	5,600
Taux de croissance démographique (%)	1.20	1.12	0.97	1.13	1.29	1.20	1.10	0.97	0.96[3]	0.99
% de croissance annuelle attribuable à la croissance naturelle	70.4	74.6	84.5	74.0	64.4	69.0	73.4	83.0	83.2	75.2
% de croissance annuelle attribuable à la migration nette	31.0	20.7	10.1	21.5	31.6	29.3	26.6	17.0	16.8	22.7
% de croissance annuelle attribuable au nombre résiduel	-1.4	4.7	5.4	4.5	4.0	1.7	-	-	-	2.1
Période de doublement (en années)	58.1	62.2	71.8	61.7	54.1	58.1	63.4	71.8	72.5	63.7
Taux de fécondité total	1.825	1.806	1.757	1.764	1.746	1.704	1.694	1.680	N/A	1.747

[1]Croissance totale = $P_{x+1} - P_x$.
[2]Nombre résiduel: croissance démographique annuelle totale entre le recensement de 1976 et celui de 1981, moins la somme de (i) l'estimation intercensale de la croissance naturelle et (ii) l'estimation de l'immigration nette. Ainsi, le résidu intervient pour les "erreurs de clôture" qui représentent la différence entre les chiffres réels de recensement et l'estimation intercensale de la croissance démographique annuelle totale pour cette période de cinq ans.
[3]Population le 1er janvier 1985: 25,262,500.
Source: Division de la démographie, Statistique Canada; le 7 octobre 1985.
*Données définitives de 1976 à 1983 et données provisoires pour 1984.